IMT Nuremberg Archives

H – 464

International Court of Justice

511
7
H

H0464-0002

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

Séance du 4 Janvier 1946

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de Lord Justice LAWRENCE.

Colonel JOHN H. AMEN - J'aimerais appeler comme témoin Walter Schellenberg.

M. LE PRESIDENT (s'adressant au témoin) Votre nom est-il Walter Schellenberg ?

M. SCHELLENBERG - Je m'appelle Walter Schellenberg.

M. LE PRESIDENT - Voulez-vous répéter ce serment : Je jure par Dieu Tout-Puissant et Omniscient que je dirai la pure vérité, et ne retiendrai ni n'ajouterai rien.

M. SCHELLENBERG - Jejure par Dieu Tout-Puissant et Omniscient que je dirai la pure vérité, et ne retiendrai ni n'ajouterai rien.

Colonel JOHN H. AMEN - Voulez-vous parler lentement et laisser passer un temps entre les questions et les réponses.

M. SCHELLENBERG - Oui.

M. LE PRESIDENT - Vous pouvez vous asseoir si vous préférez.

Colonel JOHN H. AMEN - Où êtes-vous né ?

H0464 - 0003

M. SCHELLENBERG - A Sarrebruck

Colonel JOHN H. AMEN - Quel âge avez-vous ?

R. - 35 ans.

Q. - Vous étiez membre du NSDAP ?

R. - Oui.

Q. - Et des SS ?

R. - Et des SS.

Q. - Et des Waffen SS ?

R. - Et des Waffen SS.

Q. - Et du SD ?

R. - Et du SD.

Q. - Quel était le plus haut poste que vous occupiez ?

R. - Le rang le plus haut que j'avais dans les SS était SS Brigadfuehrer, et Général des Waffen SS.

M. LE PRESIDENT - Le microphone anglais semble ne pas fonctionner. Voulez-vous poser à nouveau la question ?

Q. - Quel a été le poste le plus haut que vous ayez occupé ?

R. - Mon grande supérieur aux SS était SS Brigadfuehrer, et aux Waffen SS : Major Général.

Q. - Et vous étiez Chef de l'Amt VI ?

R. - Je fus Chef du Bureau VI.

Q. - Pendant combien de temps ?

R. - Je fus désigné en remplacement du Chef de ce service en Juillet 1941, et nommé définitivement en Juin 1942.

Q. - Voulez décrire brièvement les fonctions de l'Amt VI, du RSHA ?

R. - Le Bureau VI était le Service secret

H0464 - 0004

du Reich, et travaillait en général à l'étranger.

Colonel JOHN H. AMEN - Connaissez-vous un accord entre l'OKW, l'OKH et le RSHA concernant l'utilisation des Einsatzgruppen et Einsatz-Kommandos dans la campagne de Russie ?

M. SCHELLENBERG - Fin Mai 1941, des entretiens eurent lieu entre les Chefs de la Sicherheitzpolizei et le Quartermeister Général de l'Armée.

Q. - Avez-vous personnellement assisté à ces conférences ?

R. - J'étais à la conférense finale, comme greffier.

Q. - Pouvez-vous nous donner les noms de toutes les personnes présentes à ces conférences ?

R. - Ces conférences eurent lieu entre le Obergruppenfuehrer Heydrich, Chef de la Police et du SD, et le Général de l'Armée Quartiermeister Général Wagner.

Q. - Y eut-il d'autres personnalités présentes, durant ces négociations ?

R. - Pendant ces conférences, non. Plus tard, oui, lors d'une ~~réion~~ réunion, il y eut d'autres personnes.

Q. - Et ces négociations eurent-elles pour résultat la signature d'un accord ?

R. - Un accord fut fait par écrit.

Q. - Etiez-vous présent lorsque l'accord écrit fut signé ?

R. - J'étais présent, en tant que greffier et j'ai vu comment ces deux personnes ont signé.

Q. - Par qui cet accord fut-il signé ?

H0464 - 0005

M. SCHELLENBERG - Il fut signé par le Chef de l'époque de la Sicherheitspolizei, SS Gruppenfuehrer Heydrich, et le Général Quartier Meister, Général Wagner.

Colonel JOHN H. AMEN - Savez-vous où se trouve aujourd'hui cet accord original, ou des copies de cet accord ?

R. - Non, je ne peux pas le dire, je n'en sais absolument rien.

Q. - Mais vous connaissez le contenu de cet accord écrit ?

R. - Oui, je peux m'en souvenir.

Q. - Au mieux de vos souvenirs, pouvez-vous dire au Tribunal exactement ce qui était contenu dans cet accord écrit ?

R. - La première partie de cet accord commençait par la notification d'un ordre général du Fuehrer, ordre de principe. Il y était dit à peu près ce qui suit :

Pour mesures de sécurité des troupes combattant en Russie, on doit appliquer tous moyens pour garder les arrières. Il en ressort que toute résistance doit être brisée, par n'importe quel moyen. Pour soutenir les troupes combattantes, la Police de sécurité et le SD devront participer à ces mesures.

Si je me souviens bien, il y eut un exemple net d'un but à atteindre : on a parlé de prendre des mesures de sécurité surtout pour les grandes voies de communication, appelées également

Q.- Vous souvenez-vous d'autres choses contenues dans cet accord ?

R. - La seconde partie de cet accord traite de l'organisation des groupes de l'armée.

Q. - Et que dit-on à ce sujet ?

H0464-0006

M. SCHELLENBERG - La constitution des Kommandos et des Groupes spéciaux fut mentionnée. On distinguait quatre zones différentes. Je me souviens des suivantes :

1°) la zone du front

2°) la zone des opérations. Elle était subdivisée en une zone des armées et une zone à l'arrière des armées.

3°) la zone arrière des armées.

4°) les zones qui devaient grouper les commissariats du Reich pour l'administration civile.

Pour ces différentes zones, tous les ordres nécessaires furent donnés. Dans les zones du front ou de combat, les Kommandos spéciaux de la Police et du SD étaient sous les ordres de l'armée, du point de vue tactique. Dans les zones d'opération, on ne devait tenir compte que de la subordination à l'armée. De même pour la zone arrière de l'armée. Dans les zones prévues pour l'administration civile, (Commissariats du Reich) on voulait appliquer les mêmes règles que dans le Reich même.

Dans une troisième partie de cet accord, il était dit qa qu'il fallait comprendre par "tactique = service armé" c'est-à-dire qu'on expliquait que le service armé signifiait que la discipline et le ravitaillement incombaient à l'armée. Il fut fait une mention spéciale pour indiquer que cette subordination comprenait le ravitaillement, tout le ravitaillement, surtout l'essence, ainsi que les transmissions.

Colonel JOHN H. AMEN - Vous avez maintenant dit tout ce dont vous vous souvenez sur cet accord ?

R. - Oui, je ne me souviens pas d'autre chose.

Q. - Le témoin peut maintenant être interrogé par d'autres personnes.

M. LE PRESIDENT - Sir David, voulez-vous poser des questions ? Le Ministère Public Soviétique a-t-il des questions à poser ? Le procureur Français a-t-il des questions

H0464-0007

à poser ?

(Les représentants des Ministères Publics n'ont aucune question à poser)

* * *

Dr KAUFMANN - Est-il exact que le Docteur Kaltenbrunner fut votre chef ?

M. SCHELLENBERG - Kaltenbrunner fut mon chef direct.

Q. - Jusqu'à quel moment ?

R. - Depuis le 30 Janvier 1943 jusqu'à la fin.

Q. - Connaissez-vous ses idées au sujet des problèmes importants du National-socialisme, à savoir : la question des juifs, la question des églises ?

R. - Je n'ai jamais parlé avec lui de ces questions. Ce que je peux dire à son sujet ne peut être pris que comme des observations personnelles et partielles.

Q. - Avez-vous vu des ordres originaux de Kaltenbrunner ayant trait à des exécutions, exécutions de saboteurs, arrestations, incarcérations dans les camps de concentration, etc...

R. - Non, je n'ai entendu que des ordres verbaux de sa part, des ordres qu'il transmettait au Chef de la Police d'Etat.

Q. - Kaltenbrunner vous a-t-il fait une allusion quelconque à un moment donné sur le fait qu'il avait parlé avec Himmler et qu'il était tombé d'accord avec lui sur toutes les questions qui avaient trait aux camps de concentration, afin que toutes les opérations exécutives lui soient retirées, et qu'il ne reste comme Chef du SD qu'en

H0464 - 0008

tant que service de renseignements, car il désirait étendre ce service de renseignements .

M. SCHELLENBERG - Je n'ai jamais entendu parler d'un tel accord, et ce que j'ai appris sur le plan des faits prouve le contraire.

Dr KAUFMANN - Maintenant, je dois vous demander, pour que cela soit bien précis, puisque vous m'avez répondu de façon négative, à quels faits faites-vous allusion, Monsieur le témoin ?

R. - Je veux dire par exemple qu'après un accord que j'ai obtenu avec beaucoup de difficultés du Reichsfuehrer SS pour ne pas évacuer les camps de concentration, Kaltenbrunner, en contact direct avec Hitler, a contourné cet ordre d'Himmler, et a renié sa parole.

Q. - Y a-t-il eu des traités internationaux ayant trait à certaines lois ou à certains accords internationaux ?

R. - Je voudrais dire que si on se rapportait à certaines personnes internationales, et si on avait donné un accord du Reichsfuehrer SS que ces personnes ne soient pas évacuées, on était lié par cette parole.

Q. - Que comprenez-vous par "évacuation" ?

R. - Je veux dire vider les camps de concentration avant l'arrivée des troupes ennemis, et de les renvoyer dans des régions non encore occupées.

Q. - Vous vouliez que les camps soient remis à l'ennemi qui approchait ?

R. - Parfaitement.

Q. - Savez-vous que votre activité à vous pouvait contribuer à faire beaucoup de mal à des personnes innocentes ?

H0464-0009

M. SCHELLENBERG - Je voudrais vous prier de répéter cette question. Je ne l'ai pas très bien comprise.

Dr KAUFMANN - Avez-vous déjà réfléchi que votre activité à vous, ou celle de vos collaborateurs était à l'origine dés malheurex, disons des juifs, d'une très grande quantité de personnes, alors que ces personnes étaient innocentes ?

R. - Je ne peux pas m'imaginer que mon activité provoquais de tels faits. J'étais uniquement un service de renseignements.

Q. - Dans votre service de renseignements, n'aviez-vous aucune relation avec de tels crimes ?

R. - Non.

Q. - Donc, sur ce point, Kaltenbrunner ne pourrait pas être chargé ?

R. - Si, parce qu'il était le Chef de l'ensemble de de l'Amt IV de la Police d'Etat.

Q. - Mais je voulais dire dans votre secteur ?

R. - Moi, je ne représente que le Secteur VI.

Q. - Mais Kaltenbrunner était également le Chef de l'Amt V ?

R. - Oui, il était le Chef du RSHA et de huit bureaux que vous devez connaître. Je dirigeais moi-même deux d'entre eux. Ces deux services n'avaient rien à voir avec les services exécutifs de la Police d'Etat.

M. LE PRESIDENT - Je crois que vous avez dit que vous n'étiez que dans une branche constituant un centre d'information. Est-ce vrai ? et que Kaltenbrunner était votre chef immédiat, Est-ce vrai ?

R. - Kaltenbrunner était le Chef du Reichssicherheitshauptamt.

H0464-0010

M. LE PRESIDENT - Il était le Chef non seulement de votre branche, mais de toute l'organisation ?

R. - Oui.

Dr KAUFMANN - Je demande à pouvoir poser des questions ultérieurement à ce témoin, après avoir parlé à Kaltenbrunner.

°
° °

Dr KUBUSCHOK - (Défenseur de Von Papen) Monsieur le témoin, étiez-vous à Ankara en 1943, et avez-vous, à cette occasion, fait une visite à la légation Allemande ?

M. SCHELLENBERG - Oui.

Q. - Avez-vous, lors de cette visite, critiqué la politique étrangère d'Allemagne, et avez-vous, à cette occasion, mentionné qu'il fallait absolument avoir de meilleures relations avec le Saint-Siège ? Et la réponse de M. Von Papen a-t-elle été la suivante : "Cela ne sera possible que si, à la suite de toutes les demandes que j'ai déjà formulées, la politique religieuse change complètement, et la persécution des Eglises cesse." ?

R. - Oui, c'est exact. Dans ce sens, j'ai parlé à l'Ambassadeur de l'époque, Von Papen.

°
° °

Dr THOMA - (Défenseur de Rosenberg) Monsieur le témoin, vous avez dit tout à l'heure que les mêmes règles existaient dans le domaine de l'administration et dans le Reich.

R. - J'ai dit qu'elles étaient appliquées.

Q. - Je voudrais que vous répondiez à ma question.

H0464 - 0011

M. SCHELLENBERG - Je puis répondre que j'ai reproduit l'accord qui portait l'ordre selon lequel les Commissariats du Reich devaient avoir les mêmes services, les mêmes ordres et les mêmes rapports avec l'armée et le SD que dans le Reich même.

Dr THOMA - Savez-vous comment, de façon pratique, cela était exécuté ?

R. - Non, car plus tard, je ne me suis plus occupé de ces questions.

* * *

Dr BABELL - Monsieur le témoin, vous étiez membre des SS et du SD ...

M. LE PRESIDENT - Voulez-vous dire de quelle organisation vous êtes le défenseur, pour les rapports d'audience.

Dr BABELL - Je représente l'organisation des SS et du SD .

Au RSHA il y avait un service de Police de sécurité et SD. Quelles étaient les relations entre ces deux services, et quels étaient les buts du SD ?

M. SCHELLENBERG - C'est une question à laquelle je ne peux pas répondre par une seule phrase.

Q. - Peut-être puis-je remettre cette question pour l'instant, et vous demander quelque chose de plus précis. S'est-on servi de ces groupes spéciaux à l'Est, et dans quelles intentions ?

R. - Je crois que le recrutement du personnel était surtout effectué dans la Police de Sécurité, et le personnel du SD n'a donné que des forces auxiliaires.

H0464-0012

Dr BABELL - Quels étaient les effectifs de ces contingents et quels étaient les effectifs du SD en général ?

M. SCHELLENGERG - Je crois que je peux établir un rapport approximatif, sans les forces féminines

- Police d'Etat : 40.000 à 45.000
- Police criminelle - 15.000 à 20.000
- SD intérieur (Bureau III) 2.000 à 2.500 avec ses subdivisions d'organisation.
- SD service étranger (donc mon service) 400 environ.

Q. - Comment le SD a-t-il été utilisé à l'Est ?

R. - Je ne peux pas le dire en détail, car c'est une affaire qui dépend du personnel et de l'administration civile de l'époque, ainsi que du Chef de la Police d'Etat.

Q. - Dans les chiffres que vous venez d'énumérer, comprenez-vous seulement les membres masculins du SD, ou bien les employées féminines sont-elles également incluses ?

R. - Non, je n'ai parlé que des hommes. J'ai omis les femmes.

Q. - Hier, un témoin nous a donné un chiffre approximatif de 3.000, mais il croyait que les femmes étaient comprises.

R. - Oui, mais moi je n'ai parlé que de 2.000 à 2.500 personnes, pour l'intérieur.

Q. - Qu'était l'organisation des Waffen SS ?

R. - Je ne peux pas parler de cette organisation en détail, car je ne me suis jamais occupé de cette question.

H0464-0013

Dr BABELL - Donc, par conséquent, vous étiez membre des Waffen SS ?

M. SCHELLENBERG - Je n'étais membre des Waffen SS que depuis Janvier 1945, par ordre, car je devais commander différentes parties de l'armée, et on voulait donner un rang militaire aux civils à cet effet.

Q. - Savez-vous si cela a été fait sur une large échelle ?

R. - La question me dépasse.

* * *

Colonel John H. AMEN - Connaissez-vous des cas spéciaux où Kaltenbrunner ait donné des ordres contraires aux ordres de Himmler, en ce qui concerne les camps de concentration.?

R. - Oui.

Q. - Voulez-vous parler au Tribunal à ce sujet ?

R. - Je ne me souviens plus exactement de la date, mais je crois que cela était environ au début d'Avril 1945.

Le fils du Président Muesi, Président Fédéral de la Suisse, qui avait ramené son père en Suisse, retourna au camp de Buchenwald pour y chercher une famille juive que je venais personnellement de libérer. Il a vu ce camp en pleine évacuation, et dans un état indigne. Trois jours auparavant, j'avais discuté et promis la non-évacuation du camp à son père. Il avait rapporté à son père l'ordre définitif selon lequel les camps ne seraient pas évacués et cette déclaration était destinée également au Général Eisenhower. Il était donc doublement déçu de cette promesse qui n'avait pas été tenue.

H0464 - 0014

4/1/46 - 10 h. à 11 h.

D. 13

Muesi Junior est venu personnellement dans mon bureau, et il était profondément touché, offensé, et m'a fait les reproches les plus amers. Je ne comprenais pas cette affaire, et immédiatement, je me suis mis en rapport avec le secrétaire de Himmler, en protestant contre une telle action. Peu de temps après, on m'a répondu que la relation de cette affaire mar Miesi Junior était correcte, mais on a ajouté qu'on ne savait pas du tout comment cela s'était produit, car Himmler n'avait pas donné de tels ordres. On m'a donné l'assurance que l'évacuation serait immédiatement suspendue. Himmler m'a confirmé personnellement cela quelques heures plus tard, par téléphone.

Je crois que c'était quelques jours plus tard, après une réunion de Chefs de service, que j'ai informé Kaltenbrunner de cela, et que je lui ai parlé de mon souci au sujet de cette nouvelle déception que nous avions eue. Je fis une pause à ce moment. Le Chef de la Police d'Etat Mueller a pris la parole, et déclara alors que cet ordre de Kaltenbrunner avait déjà reçu un commencement d'exécution, trois jours auparavant, avec l'évacuation des détenus les plus importants de tous les camps. Kaltenbrunner a répondu textuellement :

"Oui, c'est exact. Il s'agit d'un ordre du Fuehrer, qui m'a été confirmé récemment. Tous les détenus de marque, d'après ces instructions doivent être évacués vers le midi du Reich."

Puis il s'adressa à moi et me dit :

"Dites à votre "vieux" - il s'agissait de M. Muesi Senior - qu'il en restera assez dans les camps, et cela doit pouvoir vous suffire."

Je crois que c'était le 10 Avril 1945.

° ° °

H0464 – 0015

M. NIKITCHENKO - D'après vos indications, je n'ai pas très bien compris quelles étaient les fonctions des dirigeants principaux de la Police de Sécurité Pouvez-vous me dire de quoi s'occupaient les chefs principaux de la Police de Sécurité, quelles étaient leurs fonctions ?

M. SCHELLENBERG - Je ne peux pas non plus répondre à cela par une seule phrase.

Q. - Vous pouvez répondre brièvement.

R. - Le RSHA était un organisme groupant les services de la Police de Sécurité. Cela signifiait : Police d'Etat.

Q. - Mais vous aviez connaissance des documents de base qu'ils utilisaient, mais à quoi revenaient leurs fonctions ?

R. - Je voulais justement parler de ces fonctions. Elles étaient celles d'une Police de Sécurité, d'une activité de Police criminelle, d'un service de renseignements à l'Intérieur, et d'un service de renseignements à l'étranger.

Q. - Si on résume la question correctement, on peut comprendre que ces fonctions consistaient à supprimer les gens que le Parti nazi considérait comme ses ennemis.

R. - Non, je crois que cette forme est trop unilatérale.

Q. - Mais ces fonctions l'étaient aussi ?

R. - Dans une certaine forme de l'activité de la Police d'Etat, cela a pu être exact.

Q. - Mais cette partie des fonctions n'a-t-elle pas été modifiée à partir du moment où Kaltenbrunner a pris son poste ? Avez-vous compris ma question ?

H0464 – 0016

M. SCHELLENBERG - Non, rien n'a été modifié.

M. NIKITCHENKO - Ces fonctions dont vous parlez en ce moment ont-elles changé à partir du moment où Kaltenbrunner a pris son poste de Chef de la Police de Sécurité ?

R. - Les fonctions, telles que je les ai énumérées, n'ont pas changé après la prise de pouvoir de Kaltenbrunner.

Q. - J'ai encore une question à vous poser. Quelles étaient les tâches des groupes d'opération qui avaient été créés d'après les accords passés entre le Gouvernement Militaire et la Police de Sécurité ?

R. - Dans la première partie de l'accord, dont j'ai déjà parlé ici, la tâche à remplir était d'assurer la sécurité de l'arrière des troupes, et de briser toute résistance, par n'importe quel moyen.

Q. - De maintenir, ou bien au contre d'accentuer cette résistance ?

R. - Il était dit textuellement : "briser toute résistance, par tous les moyens."

Q. - Par quels moyens ?

R. - On n'a pas parlé de cela lors de cet accord.

Q. - Mais avez-vous connaissance des moyens qui ont été employés pour supprimer cette résistance ?

R. - Plus tard, j'ai entendu dire que par suite de l'âpreté des combats, les moyens qu'on utilisait étaient très durs, mais je ne le sais que par "on dit".

Q. - Et en précisant, qu'est-ce que cela veut dire ?

R. - Cela veut dire que dans les combats de

H0464 - 0017

partisans, et dans les rencontres avec la population, il y eut de nombreuses exécutions.

M. NIKITCHENKO - Et parmi ces gens, des enfants également ?

M. SCHELLENBERG - Cela, je n'en ai pas entendu parler.

M. NIKITCHENKO - Vous n'en avez pas entendu parler ?

(Aucune réponse)

M. LE PRESIDENT - Merci. Cela suffira.

Sir DAVID MAXWELL FYFE - Votre Honneur m'a demandé si j'avais des questions à poser. J'ai maintenant quelques questions à poser.

Pouvez-vous essayer de vous souvenir d'une conversation entre Kaltenbrunner, le Gruppenfuehrer Nebe et le Gruppenfuehrer Mueller, au printemps 1944, à Berlin, au n° 102 de la Wilhelmstrasse ?

M. SCHELLENGERG - Oui.

Q. - Quel était le sujet de cette conversation ?

R. - Je n'ai pas assisté personnellement à cet entretien, mais on a dit au cours de cet entretien qu'il fallait couvrir l'exécution de 50 prisonniers américains. Autant que je me souvienne des détails, il y a eu à ce sujet une demande de la Croix-Rouge Internationale, pour connaître le lieu de séjour de 50 prisonniers Anglais et Américains. Cette demande de la Croix-Rouge Internationale était transmise probablement par les Affaires Etrangères au Chef de la Police de Sécurité et du SD.

H0464 - 0018

SIR DAVID MAXWELL FYFE. - C'était déjà contre le fait de fusiller des prisonniers de guerre ?

M. SCHELLENBERG. - Je crois qu'il s'agissait déjà d'une protestation. Des bribes de conversation entendus je sisis qu'il s'agissait de couvrir l'exécution de prisonniers ayant déjà eu lieu et qu'on voulait dissimuler.

Q. - Kaltenbrunner a-t-il discuté de cette question avec Mueller et Nebel ?

R. Kaltenbrunner a parlé de cette affaire à Mueller et Nebel mais comme je n'ai saisi que des bribes de conversation, j'ai seulement entendu qu'ils prenaient rendez-vous pour parler de cette affaire dans l'après-midi.

Q. Avez-vous entendu des suggestions concernant les explications à donner pour couvrir l'exécution des prisonniers de guerre ?

R. - Oui, Kaltenbrunner lui-même a fait des propositions?

Q. - Quelles étaient ces suggestions ?

R. - La plus grande partie devait être traitée comme des cas isolés, mort par bombardement, exécution pour résistance ou pendant une évasion.

Q. - Fusillés en essayant de s'évader ?

R. - Oui.

Q. - Et quelle était l'excuse suggérée par Kaltenbrunner ?

R. - C'était l'excuse suggérée par Kaltenbrunner.

H0464-0019

SIR MAXWELL FYFE. - Maintenant, je voudrais que vous essayez de vous souvenir tout ce qu'il vous est possible sur ces prisonniers. Vous souvez-vous d'un nombre de prisonniers dont on discutait ? ou environ combien ?

R. - Je ne me souviens que du chiffre de 50. Ce fut le seul chiffre mentionné , mais je n'ai pas de détails car je n'ai pu saisir que des bribes de cette conversation que je n'ai pas pu suivre.

Q. - Le nombre de 50 reste dans votre mémoire ?

R. - Oui, 50, je l'ai bien entendu.

Q. - Vous souvenez-vous du nom du camp où des gens avaient été amenés avant d'être fusillés ?

R - Je ne puis pas le dire sous la foi du serment. C'est peut-être à Breslau, mais je ne peux pas le dire exactement.

Q. - Et pouvez-vous vous souvenir du service auquel appartenaient ces gens ? Etaient-ce des aviateurs, des soldats, vous en souvenez-vous ?

R. - Je crois qu'il s'agissait d'officiers.

Q. - Mais vous ne vous souvenez pas de l'arme à laquelle ils appartenaient ?

R. - Non, je ne le sais pas.

SIR MAXWELL FYFE. - Je suis très reconnaissant au Tribunal de m'avoir permis de poser ces questions.

COLONEL AMEN. - C'est tout pour cé témoin.

LE PRESIDENT. - Le témoin peut se retirer.

H0464 - 0020

COLONEL AMEN. - Je voudrais faire appeler comme témoin suivant Allois Hoellriegel.

(on introduit le témoin)

LE PRESIDENT. - Comment vous appelez-vous ?

R. Allois Hoellriegel.

LE PRESIDENT. - Prêtez serment en répétant ce que je dis :

" Je jure devant Dieu tout puissant et omniscient que je dirai la pure vérité et ne retiendrai ni ajouterai rien. "

(Le témoin répète le serment)

Vous pouvez vous asseoir si vous le désirez.

COLONEL AMEN. - Quel poste occupiez-vous à la fin de la guerre ?

R. - J'étais ... fuhrer à Mathausen

Q. - Etiez-vous membre des SS Têtes de Mort ?

R. - Oui, en 1939, je fus mobilisé dans les SS

Q. - Quelles étaient vos fonctions au camp de concentration de Mathausen ?

R. - Jusqu'en hiver 1942, j'étais au poste de garde ; à la fin de la guerre, j'étais dans le service intérieur du camp.

Q. - Donc, vous avez eu l'occasion d'assister à l'exterminetion des détenus par fusillades, gaz etc...

H0464-0021

R. - Oui, j'ai vu tout cela.

Q. - Avez-vous fait un témoignage signé déclarant que vous aviez vu Kaltenbrunner dans ce camp.

R. - Oui.

Q. - et sur le fait qu'il avait vu et connaissait les chambres à gaz ?

R. - Parfaitement.

Q. - Avez-vous aussi eu l'occasion de voir d'autres personnages importants visitant ce camp de concentration ?

R. Je me souviens de Pohl, Gluecke, Kaltenbrunner, Schirach et le Gauleiter Steyermark.

Q. - Avez-vous vu personnellement Schirach dans ce camp de concentration de Mathausen ?

R. - Oui.

Q. - Vous souvenez-vous suffisament de lui pour pouvoir le reconnaître ?

R. - Je pense qu'ila dû changer ces derniers temps, mais je le reconnaîtrai très bien.

Q. - Combien y a-t-il de temps que vous l'avez vu là-bas?a

R. - C'était en 1942, pour la dernière fois ; depuis, je ne l'ai plus revu.

Q. - Voulez-vous regarder dans la salle d'audience et essayer de voir si vous le reconnaissez ?

H0464 – 0022

R. - Oui. Je le reconnais . C'est au deuxième rang, la troisième personne en partant de la gauche.

COLONEL AMEN. - Le témoignage signé que je mentionne cnstitue la pièce USA 515, 2753 PS.

Q. - Je vais vous montrer maintenant une copie de la pièce 2641-PS et vous demander si vous pouvez reconnaître l'endroit où se trouvent ces individus ?

R. - Autant qu'on puisse s'en rendre compte sur cette photo, il s'agit d'une carrière, mais il est difficile de déterminer s'il s'agit de la carrière de Mathausen.

Q. - Voudriez-vous répéterencore une fois ?

R. - Autant qu'il est possible de le reconnaître sur cette photo, il est difficile de déterminer s'il s'agit de la carrière de Mathausen ; cela pourrait tout aussi bien être ailleurs, il faudrait que l'horizon soit plus large. Je crois qu'il y a eu à différentes reprises, des visites par le Reichsfuhrer et on peut admettre qu'il s'agit de la carrière de Mathausen.

COLONEL AMEN. - Bien. Mettez cette photographie de côté pour le moment.

Q. - Avez-vous eu l'occasion d'observer le massacre des détenus du camp de concentration en les poussant d'une falaise ?

R. - Oui.

Q. - Pouvez-vous dire au Tribunal ce que vous avez vu ?

H0464 - 0023

R. - Oui, je me souviens , c'était en 1941. J'étais au poste de garde à la carrière de Wienergraben , on amenait 6 à 8 prisonniers. J'ai vu 2 SS, l'un était Spatzneck et l'autre Eichenhofer.

LE PRESIDENT. - Parlez plus lentement.

R. (suite) Ils se sont approchés de la carrière du Wienergraben. De mon poste de garde, j'ai vu deux SS qui battaient les prisonniers, je remarquais que cela avait pour but de les amenervers la carrière pour les précipiter au bas de la falaise. Je remarquai un prisonnier couché par terre qui fut piétiné, et on lui a demandé de se précipiter en bas. Le prisonnier le fit , probablement par désespoir à la suite de tous les coups qu'il avait déjà reçus. Il le fit immédiatement.

Q. - Le précipice était-il très escarpé ?

R. - 30 à 40 mètres à peu près.

Q. - Y avait-il un terme utilisé parmi vous dans le camp pour désigner les détenus du précipice ?

R. - Oui, on les appelait dans le camp,les parachutistes.

COLONEL AMEN. - Le témoin peut être intérrogé par d'autres personnes.

LE PRESIDENT. - Le Ministère Public anglais ? Le Ministère Public soviétique ? Français ? La Défense ?

DR SAUTER. - (avocat de l'accusé Seyy Inquart)

Q. - M. le Témoin, je serais heureux de savoir,

H0464-0024

JN 7

Vous avez dit tout à l' heure qu'en 1939, vous aviez été mobilisé dans les SS, voulez vous le redire ?

R. - Oui, c'est exact, le 6 septembre 1939, on m'a mobilisé à Ebersberg, près de Linz.

Q. - Avant, vous n'aviez aucune relation avec le Parti ?

R. - Si, en avril 1938, j'étais volontaire pour les SS civils car sous le gouvernement de Schussnig, j'étais sans travail ; je me suis dit : je vais aller aux SS, et là j'aurai bien du travail et je pourrai me marrier.

Q. - Donc, si j'ai bien compris vous êtes devenu SS en 1939 parce que vous étiez depuis avril 1938 volontaire aux SS civils ?

R. - Je ne le sais pas exactement. Il y en a eu beaucoup qui furent mobilisés dans la Wehrmacht et dans la Luftwaffe qui venaient des SS.

Q. - Vous êtes autrichien ?

R. - Oui.

Q. - A ce moment là vous habitiez l'Autriche ?

R. - Oui.

Q. - Je voudrais aussi vous demander quelque chose au sujet de l'accusé Schirach. Vous avez vu Schirach à Mathausen , combien de fois l'avez-vous vu ?

R. - Jem'en souviens parfaitement, une fois.

Q. - M. Von Schirach était-il seul à Mathausen ou avec d'autres personnes ?

H0464-0025

R. - Schirach était dans un groupe d'environ 10 personnes parmi lesquelles j'ai reconnu Schirach et le Gauleiter(Ubareiter)

Q. - Mais, parait-il, il n'y avait pas 10 mais 20 personnes.

R. - A cette époque je ne les ai réellement pas comptés, je ne pensais pas que j'en aurais besoin un jour.

Q. - J'insiste parce que l'accusé Von Schirach me dit qu'il s'agissait à ce moment là d'une visite officielle du camp de Mathausen à l'occasion d'une réunion des chefs économiques de l'Est.

R. - Pourquoi il est venu au camp ? Je l'ignore, mais je me souviens bien que dans le groupe il y avait Schirach et Bachmeyer et cela avait bien l'aspect d'une visite ~~xxxxxxxxxx~~

Q. - Avez-vous su que le camp avait été prévenu de la visite quelques jours avant, et avez-vous eu connaissance de certains préparatifs.?

R. - Non, je ne me souviens d'aucun préparatif. Ce que je sais exactement c'est que c'était dans la soirée, je ne sais plus très bien à quelle heure, on faisait justement l'appel du soir, les prisonniers étaient rangés et nous étions également obligés de nous ranger ; c'est à ce moment là que le groupe est entré dans le camp.

Q. - Vous même, vous n'en saviez rien la veille? Vous, ou vos camarades, vous ignoriez qu'il y aurait une visite le lendemain ?

R. - Non, je ne me souviens de rien.

H0464-0026

DR SAUTER. - Je n'ai pas d'autres questions à poser au témoin.

° ° °

DR STEINBAUER. - (avocat de Seyys-Inquart)

Q. - Témoin, vous avez décrit un événement qui d'après l'opinion des peuple civilisés ne peut être appelé que meurtre , je veux parler du fait de précipiter les personnes du haut d'une falaise. Avez-vous fait un rapport de ces évènements à vos chefs ?

R. - Ceci est arrivé à plusieurs reprises et il faut admettre que tout le monde le savait.

Q. - Vous n'avez pas fait de rapport ?

Q. - Est-il exact que pour la peine de mort, non seulement les détenus mais aussi les postes de garde, avaient interdiction de parler de cet évènement ?

R. - Oui, c'est exact.

DR STEINBAUER. - Jen'ai pas d'autres questions à poser.

° ° °

COLONEL AMEN. - Pouvez-vous regarder à nouveau cette photographie ?

R. - Oui.

Q. - Pouvez-vous la regarder attentivement et me dire si c'est la carrière sous la falaise que vous venez de décrire ?

R. - D'après ce que je peux voir sur la photo-

H0464 - 0027

JN IO

graphie, je devrais admettre que c'est la carrière de Wienergarben mais il faudrait alors que j'imagine le fond. Jene puis pas être affirmatif.

Q. - Reconnaissez-vous les individus dont vous voyez les visages sur cette photographie ? Pouvez-vous dire au Tribunal ceux que vous reconnaissez ?

R. - D'abord, évidemment, il y a Himmler; à côté de lui, le commandant de Mathausen et tout à fait à droite, je reconnais Kaltenbrunner.

• ° °

COLONEL AMEN. - Plaise au Tribunal, c'est tout.

LE PRESIDENT. - Le témoin peut se retirer, nous suspendons la séance pour 10 minutes.

H0464 - 0028

JN 4/I/46 II H 30 I2 H

(L'audience reprend à 11 heures 30 après une suspension de 10 minutes)

COLONEL STOREY. - Plaise au Tribunal. Le dernier exposé concernant lesorganisations criminelles porte sur l'Etat Major Général des Hauts Commandements. Il sera présenté par le Colonel Taylor.

COLONEL TAYLOR. - Plaise au Tribunal.

L'Acte d'Accusation demande à ce que soient décalrés criminels, en accord avec les articles 9, 10 et 11 du statut, 6 groupes et organisations. Le dernier de l'énumération est un groupe désigné comme " Etat Major général et Haut Commandement des Forces Armées ".

Au premier abord, les six groupes et organisations semblent différer assez l'un de l'autre, tant par leur composition que par leurs fonctions, mais il est logique qu'ils soient accusés ensemble devant ce Tribunal car ce sont les organismes essentiels et les instruments principaux ~~grâce aux quels les Nazis~~ utilisés par les Nazis pour atteindre leurs buts. Tous les six furent établis ou contrôlés par les Nazis ou encore s'allièrent au Nazisme et devinrent essentiels pour le succès nazi. Ils étaient les instruments principaux et indispensables, pour la Police, le Parti, le Gouvernement et les Forces Arémes.

J'ai à présenter la cause contre l'Etat Major Général et le Haut Commandement. A un certain point de vue, ce groupement doit être distingué essentiellement des autres groupes d'organisation contre lesquels nous demandons que certains crimes soient constatés.

H0464 - 0029

Le Corps des Dirigeants du Parti Nazi est le Corps des Dirigeants du Parti proprement dit. Ce Parti était l'incarnation du Nazisme et l'instrument par lequel l'hitlérisme atteint le pouvoir. Les SS représentaient certainement une section très vaste du parti nazi. La Police allemande avait certaines racines qui précédèrent l'hitlérisme, mais cette Police devint pour 90 % une créature du Parti et des SS.

Le Cabinet du Reich était par essence essentiellement, un comité ou une série de comités de ministres du Reich et quand les Nazis parvinrent au pouvoir, les postes ministériels, naturellement, furent occupés par des Nazis.

Tous les autres groupes ou organisation doivent, par conséquent, leur origine et leur développement ou nazisme ou bien, automatiquement, ils se " nazifièrent " quand Hitler prit le pouvoir. Ceci n'est pas exact pour le groupe qui nous intéresse en ce moment.

Il n'est pas nécessaire de rappeler au Tribunal que la force des Armées Allemandes et la tradition militaire allemande précédèrent l'hitlérisme de nombreuses décades. Il est inutile d'être un vieillard pour avoir des souvenirs personnels très vifs sur la guerre de 1914-1918, du Kaiser et du " chiffon de papier ". Pour cette raison, avant de présenter les preuves, je désire esquisser très rapidement la nature de notre accusation contre le haut commandement, unique dans la procédure judiciaire.

A la suite de la défaite allemande de 1918 et du Traité de Versailles, la force et l'étendue autorisée des activités des forces armées allemandes , fut très restreinte. Les dernières années ont prouvé que ces restrictions ne détruisirent pas ni même ne sapèrent pas sérieusement le

H0464-0030

militarisme allemand. Le plein épanouissement de la force militaire allemande fut le résultat d'une collaboration entre les Nazis d'une part et les chefs"professionnels" des forces armées allemandes d'autre part.

Quand Hitler prit le pouvoir, il ne trouva pas le vide dans le champ des affaires militaires, mais une petite Reischwehr et un corps d'officiers professionnels, avec un moral et une tradition nourris par l'Histoire militaire allemande. Les chefs de ces officiers professionnels, constituent le groupe désigné dans l'Acte d'Accusation, l'Etat Major Général et le Commandement Suprême des forces armées allemandes. Cette partie de la question des dirigée contre ce groupe, il est donc inutile de dire que le Ministère Public n'estime pas que ce soit un crime d'être soldat ou marin et de servir son pays comme soldat ou marin en temps de guerre. La profession des armes est une profession honorable et peut être pratiquée honorablement, mais il est trop clair pour qu'il soit nécessaire d'en discuter, qu'un homme qui commet des crimes ne peut pas arguer pour sa défense qu'il les a commis en uniforme. Ce n'est pas dans la nature des choses et non plus dans l'esprit du Ministère Public que tous les membres de ce groupe étaient des hommes dangereux et qu'ils soient tous également coupables, mais nous montrerons que ce groupe, non seulement a collaboré avec Hitler et a soutenu les buts essentiels des Nazis, mais qu'il a fourni un élément essentiel, primordial pour le succès du Parti Nazi en Allemagne, c'est l'adresse et l'expérience par le développement et l'utilisation de la puissance armée.

Pourquoi ce groupe a-t-il donné son aide à Hitler et au Nazisme ? Je pense que le Tribunal verra, au fur et à mesure que les preuves seront présentées, que la réponse est très simple.

H0464 – 0031

C'est qu'ilsétaient d'accord avec les objectifs principaux du Nazisme et qu'Hitler donna aux généraux la possibilité de jouer un rôle primordial dans la poursuite de ces objectifs. Les généraux, comme Hitler, voulaient agrandir l'Allemagne aux dépens des pays voisins et ils étaient prêts à le faire, si c'était nécessaire, par la violence et la menace. La violence et la puissance armée étaient la clé de vôûte de cette tâche, sans laquelle rien d'autre n'aurait été possible. Une fois qu'ils eurent atteint le pouvoir, les Nazis eurent deux possibilités, ou bien collaborer avec la Reichswehr et la développer ou ignorer cette Reichswehr et édifier une armée séparée qui leur serait propre. Les généraux craignaient que le Nazisme chosissent la deuxième possibilité et ils étaient, par conséquent, d'autant plus prêts à collaborer. En outre, les Nazis offrirent aux généraux la possibilité d'atteindre bien des buts que les généraux désiraient atteindre en développant les armées et en élargissant les frontières allemandes. C'est ainsi, comme cela sera démontré,que les généraux montèrent sur le char triomphal des Nazis.

Ils s'aperçurent que ce char marchait dans la bonne voie qu'ils espéraient suivre ; sans aucun doute, ils pensaient pouvoir prendre plus tard la direction. En fait, nous le montrerons, ce sont les Nazis et Hitler qui gardèrent cette direction. En un mot, Hitler attira les généraux avec lui avec les espérances de conquête et réussit à les noyer politiquement;quand la guerre éclata et se développa, ils devinrent ses instruments. Les généraux devinrent les instruments du Nazisme. On ne peut pas supposer qu'ils ne se rendaient pas compte ou qu'ils ne participaient pleinement à beaucoup des

H0464-0032

crimes signalés au Tribunal.

La bonne volonté et l'ardeur des officiers allemands à devenir des associés du Nazisme seront abondament prouvés. Il y aura tout d'abord une description de l'Etat Major allemand tel qu'il était défini dans l'Acte d'Accusation, ensuite les preuves de l'accusation des criminels d'après les chefs I et II de l'Acte d'Accusation, finalement les preuves appuyant les chefs d'accusation III et IV.

Le Tribunal doit avoir devant lui 3 livres de documents ayant reçu les numéros CC. Le premier de ces livres contient une série de dépositions sous serment, ou affidavit, qui ont été mis à la disposition du Tribunal, en anglais, en ursse et en français, et à la disposition du Conseil de la Défense en allemand. Le 2ème livre est du type du livre de documents habituel, séparé simplement, pour être plus facile à manier. Il contient les documents désignés C et L. et le 3ème les documents désignés C et R. Pour faciliter la tâche aux du Tribunal, nous lui avons remis la liste des documents dans l'ordre où ils seront mentionnés. Le Tribunal doit également avoir un document ronéotypé intitulé " Les informations importantes sur l'organisation des Forces Armées Allemandes ". Ceci leur a été aussi remis en anglais , russe et français et fourni à la Défense en allemand.

Je m'occuperai tout d'abord de la description du groupe tel qu'il a été défini dans l'Acte d'Accusation.

Pendant la première guerre mondiale, il y avait, dans lesforces armées allemandes, une organisation connue de Grand Etat Major Général. Ce nom d'Etat Major Allemand ou Grand Etat Major Allemand est resté dans l'esprit public mais

H0464-0033

en fait le Grosse Generalstab n'existait plus. Il n'y eut plus d'organisation unifiée , il n'y eut plus d'Etat Major Général Allemand unifié à partir de 1918 ; naturellement, il y avait un groupe d'hommes responsables de la ligne de conduite et des activités des forces armées allemandes. Le fait que ces hommes n'avaient pas un nom collectif unique ne nous empêche pas, pour notre part, de les réunir dans notre pensée. Des hommes ne sauraient échapper aux conséquences de leurs actes collectifs du fait qu'ils sont réunis officieusement et non officiellement. L'essence d'un Etat Major Général ou d'un Commandement Suprême ne réside pas dans le nom mais dans la fonction et les hommes compris dans ce groupe tel que nous l'avons désigné dans l'Acte d'Accusation, consistuait certainement un groupe lié par une responsabilité commune, groupe d'officiers ayant l'autorité principale et la responsabilité sous Hitler pour les plans et les opérations des forces armées allemandes.

Examinons tout d'abord la structure générale et l'organisation des forces armées allemandes et considérons ensuite la composition du groupe désigné dans l'Acte d'Accusation. Comme je viens de le dire nous avons préparé un bref exposé de l'organisation des forces armées allemandes, déjà remis au Tribunal. Cet exposé contient une histoire rapide et essentielle du développement du Commandement Suprême des Forces Armées Allemandes depuis 1933 et la structure telle qu'elle émergea après sa réorganisation en février 1938. Il contient également un schéma assez simple qui sera publié d'ici quelques instants sur le mur de la salle d'audience. Il contient aussi un glosser assez bref des expressions militaires allemandes et une table comparative des grades de l'Armée Allemande et des SS , montrant les grades équivalents dans

H0464 - 0034

l'armée américaine et les grades équivalant à ceux de la Marine dans la Marine anglaise. Je pourrais dire que les grades militaires et de la Marine différent légèrement entre les diverses nations mais dans l'ensemble la même terminologie et la même méthode se retrouvent.

Quand les Nazis prirent le pouvoir en 1933, les Forces Armées Allemandes étaient contrôlées par un Ministre de la Défense du Reich, à l'époque, le Feld Marshal Werner Von Blomberg. Sous les ordres de Von Blomberg se trouvaient les chefs de l'Etat Major de l'Armée, à l'époque Von Fristsch, de l'Etat Major de la Marin, l'accusé Raeder. Etant donné les limites imposées à l'Allemagne par le Traité de Versailles l'Aviation allemande à l'époque n'avait aucune existence officielle.

En mai 1935, à l'époque où le service militaire obligatoire fut introduit en Allemagne, il y eut un changement dans les titres de ces postes mais la structure resta essentiellement la même. Le Feld Marshal Von Blomberg garda le commandement Suprême des forces armées avec le titre de Ministre du Reich de la Guerre et Commandant en chef des Forces Armées. Von Fritsch prit le titre de commandant en chef de l'Armée et Raeder celui de Commandant en Chef de la Marine.

H0464-0035

L'aviation allemande prit une existence officielle et publique vers la même époque mais ce n'était pas sous les ordres de von Blomberg, c'était une institution indépendante sous le commandement personnel de l'accusé Göring qui avait le double titre de ministre de l'Air et de commandant en chef de l'aviation.

Je demanderai maintenant que l'on suspende ce tableau au mur ; ce schema a été contrôlé par trois généraux allemands il montre l'organisation suprême des forces armées telle qu'elle ressortait en 1938 : en février 1938, von Blomberg et von Fritsche furent tous deux écartés de leur poste et le ministère de la Guerre fut réorganisé. Ce ministère avait contenu des sections ou départements appelés Wehrmachtamt ou bureaux des forces armées dont la fonction était de coordonner les plans et opérations de l'armée et de la marine. En partant de ces bureaux des forces armées fut formée une nouvelle autorité générale de toutes les forces armées connue sous le nom de commandement suprême des forces armées ; c'est la case au centre du schema directement sous Hitler que l'on nomme en allemand sous le nom de Oberkommando der Wehrmacht et connue généralement par lesinitiales O.K.W.

Puisque l'aviation, de même que l'armée était subordonnée à l'O.K.W., la coordination de toutes les questions militaires était remise aux soins de l'O.K.W. qui était en fait l'état-major personnel de Hitler pour ces questions ; l'accusé Keitel fut nommé chef de l'O.K.W. ET LA DIVISION LA PLUS IMPORTANTE DE L'O.K.W. que vous verrez à droite était l'état-major d'opérations dont l'accusé Jodl devint le chef. Cette réorganisation et l'institution de l'O.K.W. figurent dans un décret promulgué par Hitler le 4 février 1938 ; ce décret parut dans le Reichsgesetzblatt et j'invite le Tribunal à s'y reporter comme à un texte officiel. Vous en trouverez des exemplaires et j'aimerais lire le décret très bref tel qu'il figure au procès-verbal de ces débats :

H0464-0036

" L'autorité du commandement pour les forces armées entières sera désormais exercée par moi directement, personnellement"

LE PRESIDENT

Ce n'est pas un document puisque c'est un décret qui figure au Reichsgesetzblatt

COLONEL TAYLOR

Nous en avons des exemplaires pour que le Tribunal puisse se rendre compte. Je continue au 2 ième paragraphe :

" Le département des forces armées dans les ministères de la guerre du Reich avec ses fonctions devient le haut commandement des forces armées et passe directement sous mon commandement en tant que mon état-major militaire ; le chef de l'état-major du haut commandement des forces armées et le chef de l'ancien département des forces armées militaires avec le titre de chef du haut commandement des forces armées" Son statut est celui de ministre du Reich. . Le haut commandement des forces armées assumera aussi toutes les questions de guerre du Reich ; le chef du haut commandement des forces armées comme mon représentant les fonctions qui jusqu'à ce jour furent exercées par le ministre de la guerre du Reich. Le haut commandement des forces armées est responsable en temps de paix de la préparation unifiée de la défense du Reich dans toutes les zonesen accord avec mes directives

Berlin 4 février Signé : Hitler
Lammers et Keitel

que l'O.K.W.

Plusbas"viennent les trois suprêmes commandements des trois branches des forces armées : OKH, OKM et et l'aviation L'aviation ne reçut pas la désignation officielle d'O.K.L. avant I944L'accusé Raeder resta après I938 comme commandant en chef de la Marine mais von Fritsche de même que von Blomberg disparurent de la scène, von Fritsch étant remplacé par von Brauchitsch comme commandant en chef de l'armée/ Göring continua à occuper le poste de commandant en chef de l'aviation. En I941, von Brauchitsch fut remplacé comme commandant en chef de l'armée par Hitler lui-même . C'est la première case à gauche du schema et en I943, Raeder fut remplacé comme

commandant en chef de la Marine par l'accusé Doenitz ; l'accusé Göring continua comme commandant en chef de l'aviation jusqu'aux derniers mois de la guerre

L'OKW, l'OKH; l'OKM et l'OKL avaient chacun leur propre état-major et ses quatre états-majors n'avaient pas de désignation uniforme. Les trois états-majors de l'armée, de la Marine et de l'Aviation, les trois cases qui figurent à l'avant-dernière ligne du schema. L'état-major de l'O.K.W. est la petite case à droite ; en ce qui concerne l'O.K.H' c'est-à-dire l'armée, l'état-major était connu comme général-stab ou état-major général. En ce qui concerne l'O.K.W., on le connaît comme Führungstab ou état-major d'opérations et dans tous les cas, ses fonctions étaient celles d'état-major général pour employer la formule militaire

On verra par conséquent que dans cette guerre, il n'y eut pas un unique état-major général allemand mais qu'il y en eut quatre, un pour chacune des sections et un pour l'O.K.W. comme un service unifié général pour le commandement suprême

Nous en arrivons à le dernière ligne du schema : jusqu'à maintenant, nous nous sommes occupés des organisations centrales d'état-major, nous passons maintenant aux opérations elles-mêmes : sous OKH, OKM, et OKL était das diverses formations de combat de l'armée, de l'aviation et de la marine Dans l'armée, la plus importante formation de combat connue par les Allemands, et de façon générale par les autres pays, comme un groupe d'armées, en allemand heeresgrupps , vous pouvez le voir à la base du schema dans le coin gauche ; un groupe d'armées ou heeresgruppe contrôle deux (ou plus) armées, en allemand armeen ; en dessous des armées viennent les formations de combat, tels que les coprs; les digisions et régiments qui ne sont pas indiqués sur la carte

En ce qui concerne l'aviation allemande, la formation principale était connue comme flotte aérienne ou luftflot-

te

H0464 - 0037

H0464-0038

et les unités inférieures dans la flotte aérienne étaient appelées corps ou flottes, fliegerdivisionen et jagd corps Nous n'avons pas indiqué ces divisions inférieures sur la carte

Sous l'OKM se trouvaient les différents groupes de commandement de la marine qui contrôlaient toutes les opérations navales dans une zone déterminée à l'exception des flottes de haute mer et des sous-marins ; les commandants de la flotte et des sous-marins dépendaient directement de l'Amirautéallemande.

Nous pouvons maintenant examiner le groupe que nous trouvons dans lActe d'accusation, groupe contre lequel le ministère public demande une accusation de criminalité , vous le trouvez dans l'appendice B de l'Acte d'accusation : ce groupe comprend tout d'abord les officiers allemands qui détenaient lespostes suprêmes dans les quatre commandements suprêmes que je viens de décrire et 2° - lesofficiers qui détenaient le commandement suprême sur le champ de bataille. Nous nous occupons tout d'abord des officiers qui détenaient les postes principaux dans les commandements suprêmes et nous trouvons que les détenteurs de 9 de ces postes sont inclus dans le groupe B. Quatre de ceux-ci ont des positions comportant l'autorité suprême : le Chef de l'O.K.W. Keitel, le commandant en chef de l'armée von Brauchitsch et plus tard Hitler, le commandant en chef de la Marine Raeder et plus tard Doenitz, le commandant en chef de l'armée de l'air Göring et plus tard von Greim.

Quatre autres postes sont ceux des chefs d'état-major de ces quatre commandants en chef : le chef d'état-major général de l'arméeHalder et plus tard d'autres, le chef d'état-major de l'OKW Jodl, le chef d'état-major général de l'aviation Buchonitz et le chef d'état-major de la Marine

La 9 ième position est celle de chef délégué de l'état-major d'opérations de l'OKW, presque pendant toute la guerre, ce fut le général Warlimont qui figure sous Jodl

H0464 - 0039

dans la case de l'état-major d'opérations ; la responsabilité particulière du détenteur de ce poste était d'élaborer les plans stratégiques et pour cette raison, son poste a été inclus dans le groupe défini dans l'Acte d'accusation

1e groupe nommé dans l'Acte d'accusation comprend tous les individus qui tiennent n'importe lequel de ces 9 postes d'état-major entre février I938 et la fin de la guerre, mai I945. Février I938 a été choisi comme la date d'ouverture parce que c'est dans ce mois que l'organisation suprême des forces armées allemandes fut mise au point et assumé la forme essentielle qu'elle devait conserver jusqu'à la fin de la guerre. 22 individus différents occupèrent ces 9 postes pendant cette période et sur ces 22, I8 vivent encore

Si nous nous tournons maintenant vers les officiers qui détinrent le pouvoir des principaux commandements sur les champs de bataille, l'Acte d'accusation comprend comme membres du groupe tous les commandants en chef sur le champ de bataille qui avaient le titre de Oberbefehlshaber dans l'armée la marine ou l'aviation. Le terme de Oberbefehlshaber est assez difficile à traduire ; littéralement, le mot veut dire le détenteur du commandement suprême et nous ferions peut-être mieux de le traduire par les mots commandant en chef

En ce qui concerne l'armée, les commandants des groupes d'armées et d'armée avaient toujours le titre de oberbefehlshaber. Dans l'aviation, les commandants en chef des flottes aériennes luftflotte avaient le titre de oberbefehlshaber bien qu'ils n'aient pas été désignés officiellement par ce terme jusqu'en I944. Dans la marine, les officiers détenant le commandement supérieur dans une zone déterminée par conséquent comprenant toutes les opérations navales dans un secteur donné avaient le titre de oberbefehlshaber.

En gros, II0 officiers avaient le titre de oberbefehlshaber dans l'armée, la marine ou l'aviation pendant la période en question et tous à l'exception d'une douzaine vivent

H0464-0040

ENCORE. Tout l'état-major général des commandements suprêmes tel qu'il est défini dans l'Acte d'accusation comprend environ I30 officiers dont II4 croyons-nous vivent encore ; ces chiffres naturellement représentent le total de tous les officiers qui à un moment quelconque appartinrent appartinrent au groupe pendant les sept années et trois mois écoulés depuis fevrier I938 jusqu'à mai I945 ; le nombre des membres actifs du groupe à un certain moment est naturellement beaucoup plus réduit : il s'élevait environ à 20 à l'ouverture de la guerre et monta jusqu'à 50 en I944 et 45, c'est dire que si à un moment donné, en I944, le groupe actif consista en neuf individus occupant les 9 postes définis plus haut et environ 4l commandants en chef de l'armée, l'aviation et la marine

La structure et le fonctionnement de l'état-major allemand et du commandement suprême ont été décrits dans une série de témoignages sous serment produits par quelques-uns des feldmaréchaux et généraux allemands et ces témoignages sont inclus dans le livre de documents n°l. Je veux exposer brièvement comment ces témoignages furent obtenus : tout d'abord deux officiers américains qui ont été choisis à cause de leurs capacités et de leur expérience dans la façon de mener les interrogatoires des prisonniers de guerre de grade élevé allemands ont été ~~chargés~~ doublés par un officier de l'Intelligence service et par un juge d'instruction ~~en~~ ont été chargés de résoudre tous les problèmes particuliers concernant cette partie du procès ; ces enquêteurs connaissaient parfaitement l'allemand et étaient pleinement qualifiés dans toutes les questions militaires ; ~~il~~ fut bien fixé que la fonction de ces officiers qui interrogeaient fut de faire une enquête et d'établir les faits se rapportant à l'organisation des forces armées et sur lesquels le ministère public avait besoin d'être informé

Les généraux allemands interrogés furent choisis sur la base des connaissances spéciales qu'ils étaient présumés

posséder en raison de la position qu'ils avaient occupée dans le passé ; après chaque interrogatoire, celui qui interrogeait préparait un rapport d'où on extrayait les faits qui pouvaient être intéressants pour les questions soulevées devant ce Tribunal et un rapport les comprenant fut préparé ; ce rapport qui était la déposition abrégée était alors présentée à l'officier dans une entrevue ultérieure sous forme de projet et on demandait à l'officier si cette déposition reproduisait fidèlement ce qu'il avait dit à la réunion précédente, il pouvait d'ailleurs la modifier de la façon qui lui paraissait la meilleure

C'est ainsi que nous avonsobtenu les témoignages les plus intéressants possibles ; je prendrai ces témoignages un par un et je pense que les membres du Tribunal verront qu'elles reproduisent complètement la description qu'a faite le ministère public ; ces dépositions établissent que ce groupe d'officiers était en fait le groupe qui avait la responsabilité des opérations des forces armées allemandes Les juges soviétiques et français ont des copies en russe et en français de ces dépositions

La première de ces dépositions est celle de Franz Halder qui tint le rang de Generaloberst ou colonel général, l'équivalent d'un général à quatre étoiles dans l'armée américaine ; son témoignage sera US 531 : Halder était le chef de l'état-major général de l'OKH, c'est-à-dire la case avant-dernière côté gauche, de septembre I938 à septembre I942, il fait donc partie du groupe et il est bien qualifié, étant donné le poste qu'il détenait, pour déposer sur la structure de l'organisation

Sa déposition est brève, je la lirai intégralement : "L'autorité suprême et la responsabilité pour les affaires militaires en Allemagne était entre les mains du chef de l'Etat qui avant le 2 août I934 était le maréchal von Hindenburg et par la suite jusqu'à I945, fut Adolf Hitler

H0464 - 0041

Les questions militaires spécialisées étaient sous la responsabilité des trois branches des forces armées subordonnées au commandement en chef des forces armées qui était en même temps chef de l'Etat, autrement dit, de l'armée, de la marine et de l'aviation.

"En pratique, la surveillance, dans ce domaine, était exercée par un groupe relativement petit d'officiers de haut rang. Ces officiers exerçaient une supervision, un contrôle, en leur qualité d'officiers et étant donné leur formation, leur poste et leurs rapports réciproques. Les plans des opérations militaires des forces armées allemandes étaient préparés par des membres de ce groupe en accord avec les instructions de l'O.K.W. et comme représentants de leurs supérieurs officiels respectifs et ces plans étaient présentés par eux au commandant en chef des forces armées en même temps chef de l'Etat

3. Les membres de ce groupe avaient la responsabilité de préparer les opérations militaires qui étaient de leur compétence et en fait, ils les préparaient pour n'importe quelle opération qui aurait pu être entreprise par les troupes encamapgne

" Avant toute opération, les membres du groupe se réunissaient et recevaient les directives appropriées du chef de l'Etat ; des exemples de telles réunions sont fournis par le discours de Hitler aux commandants en chef du 22 août 1939, avant la campagne de Pologne et la conférence tenue à la chancellerie du Reich le 14 juin 1941 avant la première campagne de Russie. La composition de ce groupe et les relations qui existaient entre ses membres sont montrées dans le schema ci-joint ; c'était en fait l'etat-major général et le commandement suprême des forces armées allemandes

Signé : Halder"

Le schema mentionné est celui que vous voyez ici sur le mur et qui était joint à la déposition ; les deux

H0464-0042

réunions mentionnées dansle derhier paragraphe de la déposition sont relatives à des documents qui seront produits plus tard

Une déposition qui en substance est assez semblable provient de von Brauchitsch, ce sera le document USA 532 Von Brauchitsch détenait le grade de Felmarchall fut commandant en chef de l'armée de 1938 à 1941, il était aussi par conséquent membre du groupe ; je ne veux pas lire sa déposition car elle est pratiquement la même que celle fournie par Halder mais je demanderai qu'elle figure intégralement dans le procès-verbal des débats. La seule différence entre les deux dépositions se trouve dans la dernière phrase de chacune d'elles. Halder précise que le groupe décrit dans l'Acte d'accusation "était en effet l'état-major général et le commandement suprême des forces armées allemandes " alors que von Brauchitsch s'exprime de façon différente car il dit et je cite : " dans les mains de ceux qui remplissaient les postes figurant sur le schema résidait la direction effective des forces armées." Autrement les deux dépositions sont identiques

Le Tribunal se rendra compte, d'après le schema qui accompagne les dépositions mentionnées, que von Brauchitsch et Halder ont déposé sous serment et que ce schema est une imagne fidèle de toute l'organisation suprême des forces armées allemandes. Ces depositions soutiennent également l'affirmation du ministèrepublic que les détenteurs des postes indiqués sur ce schema constituent le groupe qui avait la responsabilité essentielle des plans militaires et de leur exécution.

Je désirerais maintenant déposer un autre témoignage sous serment de Halder qui explique une question de détail que j'ai mentionnée dans ma description du groupe ; c'est une déposition très brève N°6 qui devient USA 533 et je ne lirai que ce qui figure au procès-verbal :

"Le département le plus important de l'OKW était l'état-major d'opérations de même que l'état-major général était la division la plus importante de l'armée, de

H0464 - 0043

de l'aviation et de la Marine(état-major de guerre de la Marine)Sous les ordres de Keitel, il y avait un nombre de chefs qui étaient égaux en grade à Jodl mais pour les plans et la conduite des affaires militaires, eux et leur département étaient moins importants et moins influents que Jodl et son état-major.

"L'état-major des opérations jor de l'OKW était aussi divisé en sections et la plus importante de ces sections était celle dont Warlimont était le chef ; elle était appelée la section de défense nationale et elle s'occupait essentiellement du développement des questions stratégiques A partir de I941, Warlimont, bien que chargé des mêmes fonctions était connu comme chef délégué de l'état-major d'opérations de l'OKW :

"Il n'y eut pendant la deuxième guerre mondiale aucun état-major général unifié tel que le grand état-major général qui opéra dans la Ière guerre mondiale. Les questions d'opérations pour l'armée et l'aviation étaient élaborées par le groupe d'officiers supérieurs décrit dans ma déposition dub7 novembre ,dans l'armée, dans l'état major général de l'armée, dans l'aviation, dans l'état major général de l'aviation ; les questions d'opération pour la marine étaient, même dans la première guerre mondiale, non traitées par le grand état-major général mais pas l'état-major de la marine
Signé : Halder"

Le tribunal remarquera que cette déposition s'occupe avant tout des fonctions des états-majors des quatre branches de OKW, OKL, OKH, et OKM et justifie pleinement la présence du groupe des chefs d'état-major des quatre branches de même que celle de Warlimont comme chef délégué de l'état-major de l'OKW à cause de sa responsabilité dans l'élaboration des plans stratégiques

Je veux encore présenter une autre déposition très brève concernant une question de détail : le Tribunal se

H0464 - 0044

H0464 - 0045

souviendra que la plus grande formation de combat de l'aviation allemande était connue comme flotte aérienne ou Luftflotte et que tous les commandants en chef de cette flotte étaient compris dans ce groupe ; c'est la case du coin inférieur droit Les commandants de flottes aériennes avaient toujours le grade de oberbefehlshaber mais ils ne portaient pas cette désignation officielle, en tout cas pas avant I944. Ces faits sont mis en lumière dans la déposition sous serment du fils du maréchal von Brauchitsch ; son fils avait le rang de oberst ou colonel dans les forces aériennes allemandes et était l'aide personnel de l'accusé Göring en tant que commandant en chef de l'aviation. Son témoignage porte le N°9 en devient le US 534 . Il dit comme suit :

"Luftflottebchefs avait le même rang que le oberbefehlshaber dans l'armée. Pendant la guerre, ces officiers n'uerent pas d'autorité sur un territoire et en conséquence, n'exerçait aucune juridiction territoriale. Ils étaient les commandants suprêmes des unités de l'aviation qui leur étaient subordonnées et étaient directement sous le commandement du commandant en chef de l'aviation ; jusqu'à l'été de I944, ils étaient désignés comme befehlshaber et à dater de l'été I944, comme oberbefehlshaber . Ce changament de désignation n'entraîna aucun changement dansles fonctions et responsabilités qu'ils assumaient auparavant."

Cela conclut la description de la composition du groupe et de ses éléments. Le personnel du Tribunal m'a remis deux demandes qui ont été adressées au Tribunal par les avocats de ce groupe et il me semble qu'il serait peut-être bon de répondre à ces demandes puisqu'elles traitent de la composition du groupe ; elles m'ont été transmises il ya deux jours ; la première de Hofrat Duellmann me demande si le groupe tel qu'il est défini dans l'Acte d'accusation comprend des officiers d'un rang désigné tels que feldmarchall ou général obert

La réponse peut être donnée clairement ; comme

il a été indiqué, le critère pour déterminer un membre du groupe est le fait que ce membre doit détenir un des postes désignés dans le schema, quel que soit son rang. Le grade n'est pas un critère ; en fait, tout membre avait au moins le grade de général de l'armée allemande qui est l'équivalent de licutenant général dans notre ammée.

Il m'a été demandé aussi si le groupe comprenait des officiers ou ce qu'on appelait "le corps de l'état-major général" ; ma réponse est non ; il y avait dans l'armée allemande une académie militaire dont les membres n'étaient nommés que par un corps d'état-major et ils signaient du titre de colonels d'état-major ; ils servaient généralement d'adjoints aux officiers d'état-major ; je suppose qu'il y en avait quelquesmilliers mais ils ne sont ps compris dansle groupe Ils étaient pour le grand nombre des officiers de grades inférieurs et il n'y a aucune raison pour les inclure dans le groupe tel qu'il est défini dans l'Acte d'accusation

L'autre demande provient du Dr Exner qui nous dit que le sens du mot "Oberbefehlshaber" n'est pas bien établi et que ce mot à son avis comprend commandants en chef sur le théâtre des opérations, commandants en chef de groupes d'armée et commandants en chef d'armées ; c'est tout à fait exact et ce sont les positions indiquées dans le schema

Nous passerons maintenant quelques minutes à examiner la façon dont fonctionnait ce groupe : à bien des égards, les chefs allemands militaires agissaient d'une façon générale comme dans les établissements militaires des autres pays importants. Les plans généraux étaient faits par les officiers d'état-major supérieurs et leurs adjoints en collaboration avec les généraux et amiraux qui avaient la charge de l'exécution des plans.

La décision de mener une campagne particulière était prise, inutile de le dire, à l'échelon suprême, et cette décision provoquait des problèmes politiques et diplomatiques

H0464 - 0046

H0464-0047

aussi bien que des problèmes purement militaires. Quand par exemple on prit la décision d'attaquer la Pologne, les officiers du Grand Etat-Major à Berlin et leurs adjoints élaborèrent des plans militaires pour la campagne. Ces plans généraux étaient transmis aux Commandants de Groupes d'Armées et d'Armées, qui avaient la responsabilité de ladite campagne. Ensuite, suivaient des consultations entre le Haut-Commandement et les officiers d'Etat-Major de l'O.K.W. et de l'O.K.H. et les plans étaient alors perfectionnés dans le détail.

La façon dont ce groupe fonctionnait, car il comprenait des échanges d'idées entre les officiers d'Etat-Mjor suprême de l'OKW et de l'OKH d'une part, et les principaux commandants de campagne d'autre part, est décrite graphiquement dans deux dépositions du Maréchal Von Brauchitsch. C'est la déposition n° 4 qui devient l'USA 535. J'attire l'attention du Tribunal sur cette déposition que je lis, afin qu'elle figure au procès-verbal des débats : déclaration du 7 Novembre 1945 :

"En Avril 1939, je reçus des instructions d'Hitler, de commencer les préparatifs militaires pour une campagne possible contre la Pologne. Ce travail fut immédiatement commencé, afin d'élaborer un plan d'opérations et de mouvements de troupes. Ce plan fut alors présenté à Hitler, approuvé par lui, et légèrement modifié sur un changement qu'il indiqua. Après que les ordres d'opérations et de mouvements de troupes eurent été transmis aux deux Commandants de Groupes d'Armées, et aux cinq Commandants d'Armées, des conférences eurent lieu, avec eux, pour fixer les détails, afin de connaître leurs désirs, et leurs recommandations."

"Après le déclanchement de la guerre, je poursuivis cette ligne de conduite, de rester en contact étroit

H0464-0048

et constant avec les Commandants en Chef des Groupes d'Armée et les Commandants d'Armées, en me rendant personnellement à leur quartier général, ou par téléphone, télétype ou télégraphe. De cette façon, il m'était possible de connaître leur avis sur la conduite des opérations militaires. En fait, c'était la ligne de conduite traditionnelle et la politique habituelle du Commandant en Chef de l'Armée de consulter ses subordonnés et de maintenir un échange constant d'idées avec eux."

"Le Commandant en Chef de l'Armée et son Chef d'Etat-Major communiquaient avec les groupes d'armées et par leur intermédiaire aussi bien que directement avec les armées. aussi bien avec les groupes d'armées sur les questions de stratégie et de tactique et de façon directe sur les questions concernant les fournitures et l'administration des territoires conquis et occupés par ces armées. Un groupe d'armées n'avait pas de juridiction territoriale, et avait un Etat-Major relativement restreint, qui s'occupait uniquement des opérations militaires. Dans toutes les questions territoriales, c'était le Commandant en Chef de l'Armée et non pas du Groupe d'Armées qui exerçait sa juridiction."

"Signé Von Brauchitsch.

; "Suit un supplément à ma déclaration du 7 Novembre 1945 : Quant Hitler avait pris une décision de soutenir la réalisation de ses objectifs politiques par une pression militaire, ou par l'utilisation de forces militaires, le Commandant en Chef de l'armée, s'il était intéressé à la question recevait généralement tout d'abord un exposé oral approprié ou un ordre oral approprié. Les plans d'opérations et de mouvements de troupes étaient ensuite élaborés à l'OKH. Après que ces plans avaient été préparés présentés à Hitler, généralement de façon orale, et avaient reçu son approbation, suivait un ordre écrit de l'OKW, aux trois sections des Forces Armées Entre temps, l'OKH commençait à transmettre les plans d'opé-

H0464-0049

rations et de mouvements de troupes.

M. LE PRESIDENT - Dans mon exemplaire, c'est OKW ?

Colonel TAYLOR - C'est une erreur. C'est OKH.

"Le détail des plans d'opérations et de mouvements de troupes était discuté par l'OKH, avec les Commandants de Groupes d'Armées et Commandants d'Armée, et avec les Etats-Majors. Pendant ces opérations, l'OKH maintenait un échange constant de vues avec les Groupes d'Armées, au moyen du téléphone, de la radio et de courriers. Le Commandant en Chef de l'Armée saisissait chaque opportunité pour maintenir un échange personnel d'idées avec les Commandants de Groupes d'Armées et avec des éléments plus inférieurs, au moyen de visites personnelles."

"Dans la guerre contre la Russie, les Commandants des Groupes d'Armées et les Commandants d'Armées furent individuellement et de façon réitérée appelés en consultation par Hitler. Les ordres, pour toutes les questions d'opérations allaient de l'OKH aux Groupes d'Armées, et pour toutes les questions concernant les fournitures et directions territoriales, de l'OKH directement aux Armées."

"Signé : Von Brauchitsch."

Les Oberbefehlshaber en campagne, par conséquent, - et dans le cas de l'armée cela signifie les Commandants en Chef des Groupes d'Armées, et les Commandants d'Armées - participaient à l'élaboration des plans et dirigeaient le développement des plans, ainsi que ces dépositions le montrent. Les Ober-Befehlshaber étaient aussi les dépositaires des pouvoirs d'exécution dans les zones dans lesquelles les groupes d'Armées et les Armées opéraient. A cet égard, j'attire l'attention du Tribunal sur le document 447 PS, qui a déjà été versé au dossier comme USA 135. C'est une directive du 13 Mars 1941, signée par Keitel, et provenant du Commandement suprême des Forces Armées. Cette directive contient divers règlements pour les

H0464 - 0050

opérations imminentes contre l'Union Soviétique qui commencèrent en fait quelques mois plus tard, le 22 Juin 1941. D'après le paragraphe 1 de ce document ...

M. LE PRESIDENT - Est-ce que cela figure dans le premier livre de documents qui m'a été fourni ?

Colonel TAYLOR - Oui. C'est le troisième livre de documents. Les documents sont en ordre numérique. Dans les livres de documents 2 et 3 , le Livre de documents 2 contient C et L, le Livre de documents 3 contient PS, et ce document étant le 447 PS se trouve dans le livre de documents n& 3, en ordre numérique avec les PS. Dans ce document, sous le paragraphe 1; intitulé "Zones d'opérations, et Pouvoir exécutif" (Vollsiehende Gewalt) le Tribunal trouvera un sous-paragraphe 1 dans lequel on peut lire ce qui suit (page 1 de la traduction, paragraphe 2)

"On n'envisage pas de déclarer la Prusse Orientale ni le Gouvernement Général zone d'opérations. Cependant, en accord avec les ordres non publiés du Fuehrer, du 19 et 21 Octobre 1939, le Commandant en Chef de l'Armée sera autorisé à prendre toutes mesures nécessaires pour l'exécution de son plan militaire et pour la sauvegarde de ses troupes. Il peut transférer son autorité aux Commandants en Chef." ce qui dans le texte original allemand est Oberbefehlshaber - "des Groupes d'Armées et des Armées. Des ordres de cette nature auront priorité sur tous les ordres provenant d'organismes civils."

Le Tribunal se rendra compte que ce pouvoir exécutif avait priorité sur toute autorité civile, et il était entre les mains du Commandant en Chef de l'Armée, qui pouvait le transférer aux Commandants en Chefs de Groupes d'Armées et d'Armées au Groupe défini dans l'acte d'accusation.

Plus loin, au sous-paragraphe 2A le document établit au quatrième paragraphe de la page 1 ce qui suit :

H0464 - 0051

"La zone d'opérations créée par l'avance de l'Armée au-delà des frontières du Reich et dans les pays voisins, doit être limitée en profondeur autant que possible Le Commandant en Chef de l'Armée a le droit d'exercer le pouvoir exécutif (Vollziehende Gewalt) dans cette zone, et peut transférer son autorité aux Commandants en Chef des Groupes d'Armées et des Armées."

M. LE PRESIDENT - Nous pouvons maintenant lever la séance.

La séance est levée à 12 heures 45.

512
7
H

H0464-0052

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

-:-:-:-:-:-

Séance du 4 Janvier I946

ouverte à I4 heures

sous la présidence de LORD JUSTICE LAWRENCE.-

-o-o-o-

LE PRESIDENT.- Le Tribunal aura une session à huis-clos demain pour étudier des questions de procédure. Il n'y aura par conséquent pas de séance publique demain.

COLONEL TELFORD TAYLOR.- Votre Honneur, j'ai encore un document la structure du Groupe, avant de passer aux accusations. Ce document porte le n° C 78, pièce U.S.A. I39 déjà fournie en preuve. Il se trouve dans le livre de documents n° II. Ce document est l'ordre officiel de participer à la consultation de la Chancellerie du Reich, le I4 Juin I94I, huit jours avant l'attaaue contre l'Union Soviétique. C'est une des réunions qui ont été mentionnées dansle dernier paragraphe des certificats signés par HALDER et VON BRAUCHITSCH, et que nous avons déjà lus ce matin. Ce document est signé par le Colonel SCHMUNDT, l'Adjoint au Chef de la Wehrmacht auprès d'HITLER, et daté de Berchtesgaden le 9 Juin I94I. Il commence ainsi :

"Sujet : Conférence "Barberousse" (c'est le nom de code pour l'attaque contre l'Union Soviétique)

"Le Führer et Commandant Suprême des Forces Armées a ordonné que des rapports soient faits sur "Barberousse" par les Commandants de la Marine et de l'Aviation, des Groupes d'Armées, des Armées, de grades égaux."

...

GM/2

4/I/46

I4 h.- I5 h.

H0464 - 0053

C'est comme le Tribunal le verra une fois de plus, le groupe spécifié à la dernière ligne du plan : Groupes d'Armée, Armées, Commandants en Chef de la Marine et de l'Air.

Ce document comprend également une liste des participants à cette conférence, et j'aimerais lire cette liste pour montrer quels étaient les participants à cette réunion et le parallèlisme de la structure de ce groupe.

Le Tribunal verra que cette statistique commence à la page I, au bas de la page :

"Général Feld Marshal VON BRAUCHITSCH, qui était Commandant en Chef de l'Armée et membre du groupe.

"Général HALDER qui était Chef d'Etat-Major et membre du groupe.

"Puis trois personnages subordonnés qui n'étaient pas membres du groupe : PAULUS, HEUSINGER et GYLDENFELDT.

"Pour la Marine, le Capitaine WAGNER, qui était Chef du Secteur d'Opérations, Division des Opérations de l'Etat-Major Naval de Guerre, mais qui n'était pas membre du groupe.

"Pour l'Aviation : Général MILCH, Secrétaire d'Etat et Inspecteur Général de l'Aviation qui ne faisait pas partie du groupe. Le Général JESCHONNEK, Chef de l'Etat-Major Général de l'Air et membre du groupe, et deux de ses assistants."

Passant à la page suivante, à l'O.K.W., Haut-Commandement des Forces Armées, nous trouvons KEITEL, JODL, WARLIMONT, tous membres du groupe, qui étaient présents, plus un assistant de l'Etat-Major Général.

Puis quatre officiers du service de l'Adjoint, qui n'étaient pas membres du groupe.

...

H0464-0054

Puis au passe aux officiers du Commandement de Campagne : Général VON KALKENHORST, Haut-Commandement de l'Armée en Norvège, membre du Groupe. Général STUMPFF, 5° Armée Aérienne, membre du Groupe. RUNDSTEDT, REICHENAU, STUELPNAGEL, SCHOBERT, KLEIST, tous de l'Armée, tous membres du Groupe.

Force Aérienne : General LOEHR, 4° Armée Aérienne, membre du Groupe.

Le Général FROMM et le Général UDET n'étaient pas membres.du Groupe. L'un était Chef des Forces Armées de l'Intérieur et l'autre Directeur Général de l'Equipement et du Ravitaillement.

Pour la Marine : RAEDER, membre du groupe ; FRICKE, Chef de l'Etat-Major Général de Guerre, et membre du Groupe, et un assistant qui n'étaient pas membre du Groupe; CARLS, Groupe de Marine du Nord, membre du Groupe ; également SCHMUNDT.

Puis de l'Armée : LEEB, BUSCH, KUECHLER, tous membres du Groupe comme Oberbefehlshaber.(Commandant en Chef) ; KELLER, membre du groupe.

BOCK, KLUGE, STRAUSS, GUDERIAN, HOTH, KESSELRING, tous membres du groupe.

Et on verra par conséquent, qu'excepté quelques officiers assistants et qui avaient un rang peu élevé, tous les participants à ces consultations étaient membres du Groupe, et qu'en fait les participants à ces consultations comprenaient les membres du groupe impliqués dans les opérations futures contre l'Union Soviétique.

J'ai maintenant terminé la première partie, c'est à dire la description de l'Etat-Major Général et du Groupe de Haut-Commandement, ainsi que sa composition et sa structure, de même que son fonctionnement général.

...

H0464 - 0055

Je passe maintenant aux accusations portées contre ce Groupe dans l'Acte d'Accusation.:

L'Appendice B accuse ce Groupe d'une grande responsabilité dans la préparation, ~~et~~ le déclenchement et l'exécution de guerres illégales, exposée aux Chefs d'Accusation I & 2 ; de crimes de guerre et de crime contre l'humanité détaillés aux Chefs d'Accusation 3 & 4.

En fournissant la preuve soutenant ces accusations, nous devons garder à l'esprit que ce Groupe peut être déclaré criminel en relation avec tout acte dont un accusé individuel membre du Groupe peut être inculpé.

L'Etat-Major Général et le Haut-Commandement sont représentés parmi les accusés individuels. Cinq des accusés individuels, c'est-à-dire un quart des individus présents ici, sont membres du Groupe.

Les prenant dans l'ordre où ils sont inscrits, le premier est l'accusé GOERING. GOERING est un accusé qui avait de nombreuses capacités. Il était membre de l'Etat-Major Général et du Groupe du Haut-Commandement, car il était Commandant en Chef des Forces Aériennes, à partir du moment où l'Aviation allemande fut rendue officielle jusqu'à environ un mois avant la fin de la guerre. Durant le dernier mois de la guerre, il fut remplaçé dans ses fonctions par VON GREIM qui se suicida peu après sa capture à la fin de la guerre. GOERING est accusé de crimes à tous les Chefs de l'Acte d'Accusation .

L'accusé suivant est KEITEL. Lui et les trois autres accusés sont membres du groupe, et sont tous quatre accusés d'une façon importante étant donné leurs capacités militaires. KEITEL était le Chef du Haut-Commandement des Forces Armées Allemande ou O.K.W., lorsque l'O.K.W. fut organisé en I938, et il resta à son poste pendant toute la période

...

H0464 - 0056

en question durant laquelle il occupa le rang de Feld Marshal. Pendant la plus grande partie de cette période, et outre qu'il était le Chef de l'O.K.W., il fut membre du Conseil de Cabinet Secret et du Conseil des Ministres pour la défense du Reich. KEITEL est accusé de tous les crimes énumérés dans les quatre Chefs d'Accusation.

L'accusé JODL était un soldat de carrière, il était Oberstleutnant or Lieutenant Colonel, lorsque les Nazis prirent le pouvoir, et plus tard il obtint le grade de Generaloberst or Colonel Général. Il devint le Chef de l'Etat-Major des Opérations de la Wehrmacht et garda ce poste pendant toute la guerre.

Les deux autres accusés membres du Groupe sont dans la Marine. L'accusé RAEDER est dans un certain sens le membre le plus élevé de tout le Groupe, ayant été Commandant en Chef de la Marine Allemande dès I928. Il obtint le plus haut rang de la Marine Allemande, Grossadmiral, et outre ceci fut membre du Conseil de Cabinet Secret. Il démissionna du Commandement Suprême de la Marine en Janvier I943 et fut remplacé par DOENITZ.

Le dernier des cinq accusés, DOENITZ, était un officier relativement de grade peu élevé lorsque les Nazis prirent le pouvoir. Durant les premières années du régime Nazi, il se spécialisa dans les activités sous-marines et fut Commandant de l'Armée des Sous-Marins. Lorsque la guerre éclata il monta rapidement en grade dans la Marine et fut choisi pour succéder à RAEDER lorsque ce dernier se retira en I943. DOENITZ devint alors Commandant en Chef de la Marine et Grossadmiral. Lorsque les Forces Armées Allemandes s'écroulèrent vers la fin de la guerre, DOENITZ succéda à HITLER comme Chef du Gouvernement Allemand. Il est accusé de crimes dans les Chefs d'Accusation I, 2 et 3 de l'Acte d'Accusation.

...

H0464 - 0057

Quatre des cinq accusés sont typiques du Groupe. Nous devons excepter GOERING, primitivement politicien du Parti Nazi, qui portait un grand intérêt à l'aviation depuis sa carrière de I9I4-I9I8, les autres ne firent que de leur métier de soldat ou de marin l'oeuvre de leur vie. Ils collaborèrent aux entreprises les plus importantes des Nazis, mais ne furent pas membre s du Parti dès le début. Ils ne différent pas en des points essentiels des autres I25 membres du Groupe. Ils sont sans aucun doute plus capables à certains points de vue que certains des autres membres, mais ils serviront à une étude excellente comme représentants du Groupe, et nous pouvons examiner leurs idées et leurs actions avec l'idée que ces idées et ces actions caractérisent le Groupe.

Je m'occuperai d'abord des activi tés criminelles de l'Etat-Major Général et du Groupe du Haut-Commandement aux Chefs d'Accusation I & 2 de l'Acte d'Accusation, leurs activités dans la préparation et la conspiration de guerres d'agression et de guerres illégales. L'essentiel des preuves relatives aux guerres d'agression a déjà été présenté au Tribunal par mon Collègue Monsieur ALDERMAN, et les membr es de la Délégation Britanniques

La plupart des documents sur lesquels on a attiré l'attention du Tribunal, montrent que les accusé ici présents étaient membres des Hauts-Commandements et Etat-Major Général et participaient en toute connaissance de cause et en toute volonté aux crimes énumérés aux Chefs d'Accusation I et 2. J'ai l'intention d'éviter autant qu'il est possible de m'en rapporter à ces témoignages, mais néanmoins, il faut que je mentionne encore certains de ces documents.

J'attire l'attention du Tribunal sur le rôle joué par l'Etat-Major Général et le Groupe du Haut-Commandement

...

H0464 – 0058

dans ces guerres d'agression. Il est bien entendu que la fonction normale d'un Etat-Major Militaire est de préparer des plans militaires. En temps de paix, l'Etat-Major Militaire s'occupe généralement des préparatifs de plans d'attaque ou de défense fondés sur des contingences hypothéti ues. Il n'y a rien de criminel à exécuter ces exercices ou à préparer de tels plans. Ce n'est pas ce que ces accusés et ce Groupe sont accusés d'avoir fait.

Nous montrerons que ce groupe était d'abord guidé par l'objectif nazi d'agrandir l'Allemagne par la force ou par la menace de force. Ils adhérèrent sciemment et avec enthousiasme au projet de développer les Forces Allemandes dans ce but criminel. Ils conçurent à l'avance des plans nazis pour entreprendre des guerres d'agression. Ils établirent des plans criminels et dirigèrent ledéclenchement et l'exécution des guerres. Ces choses sont criminelles selon l'Article 6 de la Charte.

Une guerre d'agression ne peut être préparée ou faite sans une activité intense de la part de toutes les branches des Forces Armées, et en particulier de la part des officiers de haut rang qui contrôlent de telles forces. Par conséquent, dans une certaine mesure, dans la mesure où les préparatifs allemands et l'exécution des guerres d'agression sont des faits historiques de notoriété publique et déjà prouvés, il s'ensuit nécessairement que l'Etat-Major Général, et le Groupe du Haut-Commandement des Forces Armées Allemandes y participèrent.

Ceci
~~Ainsi~~ malgré l'effort de certains Chefs Militaires jusqu'à l'entrée en action des troupes, pour se confiner dans une tour d'ivoire , et fermer volontairement les yeux sur les conséquences de leurs travaux.

...

H0464 - 0059

Les documents auxquels je me rapporterai réfutent pleinement ceci, en outre quelques-uns de ces hommes admettent sans restriction qu'ils participèrent avec joie à l'effort des Nazis parce que les buts nazis coincidaient étroitement avec les leurs.

Je crois que les documents que Monsieur ALDERMAN a lu, reflète déjà clairement les buts et objectifs de l'Etat Major Général Allemand et ~~le~~ du Groupe du Haut-Commandement durant la période qui précéda l'annexion de l'Autriche. Durant cette période, eut lieu - comme il est dit dans l'Acte d'Accusation - :

I°) Un réarmement secret, y compris l'entraînement du personnel militaire, production de munition et mise sur pied de l'aviation.

2°) La déclaration de GOERING, le I0 Mars I935, selon laquelle l'Allemagne construisait une force aérienne militaire.

3°) La loi de service militaire obligatoire du I6 Mars I935, fixant la force de temps de paix de l'Armée Allemande à 500.000 hommes.

4°) La réoccupation de la Rhénanie le 7 Mars I936 et la refortification de ces régions.

Ces faits particuliers, ne demandent pas une preuve judiciaire, parce que ce sont des faits historiques. Le fait que les Nazis n'auraient jamais pu accomplir de telles choses sans la coopération des Forces Armées est indiscutable par sa nature même.

Monsieur ALDERMAN a lu au Tribunal de nombreux documents illustrant ces faits. Il y a joint de nombreux documents concernant l'expansion secrète de la Marine Allemande en violation des limitations de traités, sous l'impulsion de l'accusé RAEDER.

...

H0464-0060

Il a lu aussi la loi de défense du Reich, secrète, document 226I-PS, U.S.A. 24, qui fut adoptée le même jour où l'Allemagne renonça unilatéralement aux clauses d'armement du Traité de Versailles. Il a lu le plan VOL BLOMBERG, daté du 2 Mai I935, pour la réoccupation de la Rhénanie, document C-I59, U.S. 54; et les ordres de VON BLOMBERG par lesquels la réoccupation effective de la Rhénanie eut lieu.

Tous ces évènements demandèrent la collaboration la plus étroite entre les Chefs Militaires et les Nazis. Je n'ai pas besoin de m'étendre davantage sur ce point.

Mais il est utile je pense de réexaminer un certain nombre de documents qui montrent l'état d'esprit et les objectifs des chefs militaires allemands durant cette première période. Un document lu par Mr. ALDERMAN montre le point de vue de la Marine Allemande sur les occasions que le nazisme offrit pour le réarmement, si bien que l'Allemagne pût réaliser ses buts par la force ou la menace de force, c'est un memorandum publié par le Haut Commandement de la Marine Allemande, en 1937, intitulé " La lutte de la Marine contre Versailles". C'est le document C 156, U.S.A. 41 . Le Tribunal se souviendra de ce memorandum, cette publicationofficielle de la marine allemande qui déclarait que ce n'était qu'avecl'assistance d'Hitler queil avait été possible de créér des conditions de réarmement. L'accusé JODL a déclaré ceci mieux que je ne pourrais le dirre dans son discours aux Gauleiters, du 7 novembre 1943. C'est dansle document L 172 u.S.A. 34 que Mr. ALDERMAN a lu inextenso.

Les officiers allemands ne furent nullement inconscients du fait que la politique et les objectifs des nazis menaient l'Allemagne à la guerre. J'attire l'attention de la Cour

.....

H0464 - 0061

sur le document C 23 , U.S.A. 49 , qui consiste en certaines notes rédigées par l'Amiral CARLS de la marine allemande en septembre 1938. Ces notes furent écrites par l'amiral CARLS comme commentaires à une étude"de Guerre Maritime contre l'Angleterre", et sont les suivantes; Cela se trouve, Votre Honneur, à la page 6 de la traduction du document C 23 :

"Je suis totalement d'accord avec le thème général de l'étude".

" 1° - Si, selon la décisiondu Fuehrer, l'Allemagne doit acquérir une position en tant que puissance mondaile, elle n'a pas seulement besoin de possessions coloniales suffisantes, mais aussi de communications maritimes assurées et dèun accès à l'Océan.

"2° - Ces deux exigences ne peuvent être accomplies seulement en opposition aux intérets anglo-français et limiteraient leur position en tant que puissances mondiales. Il est improbable que ceci sera obtenu par des moyens pacifiques. La décision de fare de l' Allemagne une puissance, mondiales, par conséquent, nous pousse à la nécessité de faire des préparatifs correspondants en vue d'une guerre.

"3° - La guerre contre l'Angleterre signifie en même temps la guerre contre l'Empire, contre la France, probablement contre la Russie et un grand nombre de pays au delà des mers, en fait contre la moitié ou un tiers du monde entier.

" Ceci ne peut être justifié et ne peut réussir que si c'est préparé économiquement aussi bien que politiquement et militairement, et exécuté avec le but de conquérir sur l' Allemagne un accès à l'Océan."

Passons maintenant à l'aviation, puisque nous

.....

H0464 - 0062

avons examiné le point de vue de la marine. Une partie de ~~l'Etat~~ la Force aérienne allemande, durant cette première période d'avant guerre, développait encore plus radicalement des plans d'agression pour l'agrandissement du Reich. Le document L 43, G B 29 est une étude préparée par le chef d'une branche de l'Etat Major Général de l'aviation, appelée " Etat Major d'Organisation ". L'étude en question est une recommandation pour l'organisation de la force aérienne allemande dans les années futures jusqu' à 1950. La recommandation est fondée sur certanes hypothèses , dont l'une était que d'ici 1950 les frontières de l'Allemagne seraient, comme il est montré sur la carte qui était attachée à cette étude . Il n'y a qu'une seule copie de cette carte, Votre Honneur,

La Cour vefra que l'Autreiche, la Tchécoslovaquie la Hongrie, la Pologne, et la Cote Baltique jusqu'au golf de Finlande sont toutes comprises dans ls frontières du Reiche La Cour verra aussi page 2 de ce document L 43, que l'auteur envisageait une organisationfuuture de temps de paix des forces aériennes allemandes, comprenant 7 groupements, dont 4 se trouveraient à l'intérieur des frontières de l'Allemagne, à Berlin, Brunswick, Munich, et Koenigsberg., mais les trois autres se trouveraient à Vienne, Budapest et Varsovie.

Avant de passer à dex actes particuliers d'agression par les forces armées allemandes, je voudrais insister sur le fait que cet accord de base soulighait l'harmonie entre les nazis et les chefs militaires allemands. Sans cet accord sur les objectifs iln'y aurait jamais eu de guerre. A ce sujet je voudrais attirer l'attention du Tribunal sur le témoignage signé par Von BLOMBERG, primi-

H0464 - 0063

tivement Feld MARSHALL, Ministre de la guerre du Reich et Commandant en Chef des forces armées allemandes jusqu'à février 1938. Je lirai le témoignage dans la Traduction.

"Depuis 1919net en particulier depuis 1924, trois questions territoriaes critiques ont occupé l'attention en Allemagne : ce sont les questions du territoire polonais, de la Ruhr, et de Memel.

Moi-même, comme tout le groupe des officiers d'Etat Major allemand, croyait que ces trois questions parmi lesquelles se trouvait la question du Corridore polonais, devraient être réglées quelque jour, si nécessaire par la force des armes. Environ 90% du peuple allemand était du même avis que les officiers sur la question polonaise : une guerre effaçant la profanation impliquée dans la création du corridor polonais et amoindrissant la menace de la séparation/de la Prusse orientale, entourée par la Pologne et la Lithuanie, était considérée comme un devoir sacré, bien qu'une triste nécessité. C'était l'une des raisons principales du réarmement secret qui commença 10 ans avant qu'Hitler ne prît le pouvoir et s'accentua sous la règle nazie.

Avant 1938-1939 les généraux allemands ne s'opposèrent pas à Hitler . Il n'y avait pas de raisons de s'opposer à Hitler étant donné qu'il conduisait aux résultats désirés. Après cette période quelques généraux commencèrent à critiquer et condamner ces méthodes, et perdirent confiance dans le pouvoir de son jugement. Toutefois, ils faillirent en tant que groupe à prendre une attitude énergique et définie contre lui, quoique certains essayèrent de le faire et le payèrent de leur vie et de leur situation.

H0464-0064

GM/13

4/1/46

14 - 15

"Peu de temps avant mon éloignement du poste de commandant en chef des armées en janvier 1938, Hitler me demanda de lui recommander un successeur. Je suggérais GOERING qui était le plus haut officier en grade, mais Hitler objecta qu'il manquait de patience et de diligence. Je ne fus remplacé en tant que commandant en chef des Forces Armées par aucun officier, mais Hitler en personne prit mon poste de commandement.. Je recommandais KEITEL comme chef de bureau, il ne fut jamais nommé commandant des Forces Armées, mais fut toujours simplement un chef de service sous les ordres d'Hitler, et en fait, avait les fonctions administratives de Ministre de la Guerre. A mon époque KEITEL n'était pas opposé à Hitler et par conséquent était qualifié pour amener une bonne compréhension entre Hitler et les Forces Aarmées, chose que j'avais moi-même désirée et favorisée en tant que Reichswehrminister et Reichkriegminister. Agir d'une façon opposée aurait conduit à une guerre civile car, à cette époque, la masse du peuple allemand, soutenait Hitler.

D'après ce que j'ai entendu KEITEL ne s'est pas opposé aux mesures d'Hitler. Il devint un instrument entre les mains d'Hitler pour toutes les décisions de ce dernier."

La déclaration de Von BLOMBERG que je viens de lire trouve son parallèle dans un témoignge du Colonel General BLASKOWITZ . C'est l'affidavit No 5 du Livre de Documents No 1, No US.A. 537. BLASKOWITZ commandait une armée durant la campagne contre la Pologne et la campagne contre la France. Plus tard, il prit le commandement du Groupe d'armée G. dans le sud de la France, puis du groupe d'armée H. qui effectuait une retraite derrière le Rhin, à la fin de la guerre. Les trois premiers paragraphes de

.....

H0464 - 0065

cet affidavit sont à peu près identiques aux trois premiers paragraphes de celui de Von BLOMBERG, et puisque l'on peut se les procurer dans toutes les langues, je commencerai seulement au paragraphe 4 :

" Après l'annexion de la Tchécoslovaquie nous espérâmes que la question polonaise serait réglée d'une façon pacifique par des moyens diplomatiques, étant donné que nous croyions à cette époque que l'Angleterre et la France assisteraient leur alliée. Enfin, nous pensions que si des négociations politiques étaient réduites à néant, la question polonaise mènerait directement à la guerre, c'est-à-dire non seulement avec la Pologne, mais avec les Puissances Occidentales.

" Lorsque à la mi juin, je reçus un ordre de l'OKH de préparer une attaque contre la Pologne, je sus que cette guerre était encore plusproche dans le royaumesdes possibilités. Cette conclusion fut renforcée par le discours du Fuehrer du 22 aout 1939 à Obersalzberg, lorsqu'il sembla clairement que cela devenait un fait dactualité. Entre la mi juin et le premier septembre 1939 les membres de mon Etat Major qui travaillaient à des préparatifs marticipèrent à deiverses discussions qui eurent lieu entre l'OKH et le Groupe d'armée. Durant ces discussions des questions de nature tactique et stratégique , ainsi que générales, furent discutées, et en ce qui concernait ma position future comme commandant en chef de la 8° armée durant la campagne de Pologne.

Durant la campagne de Pologne, en particulier durant les opérations de Kutno, je fus, à diverses reprises en communication avec le Commandant en chef de l'armée, et lui,comme le Fuehrer, visita les quartiers généraux, mai En fait, il était commun pour des commandants

.....

H0464 - 0066

en chef de groupes d'armées ou d'armées d'être appelé de temps à autre pour estimer la situation, et pour donner leurs recommandations par téléphone, télétype, ou T.S.F. aussi bien que par appel personnel. . Ces commandants en chef du Front devinrent ainsi conseillers de l'OKH dans leur propre champ d'action, si bien que les positions montrées sur le plan attaché concernant le groupe qui était le réél organe de conseil du Haut Commandement des Forces Armées allemandes".

Le Tribunal notera que la dernière partie de cet affidavit, ainsi que ceux d'HALDER et de BRAUDCHITSH, prouve la justesse de la structure et de l'organisation de l'etat major général et du groupe du Haut Commandement telles qu'elles ont été décrites par le Ministère Public. Le Tribunal notera également que l'affidavit de von BLOMBERG et la première partie de l'affidavit de von BRAUDCHITSCH font clairement ressortir le fait que des chefs militaires allemandes savaient, approuvaient , supportaient et exécutaient les plans pour l'extension des forces armées au delà des limites fixées par le traité. Les objectifs qui les guidaient sont manifestes d'après les affidavits et documents qui ont été mentionnés. L'objectif fondamental était d'agrandir l'Allemagne par la force et par la menace de force en collaborant pour construire la force armée de l'Allemagne afin de rendre possibles les actes d'agression.

Nous passons maintenant à un examen de ces actes particuliers d'agression qui ont déjà été présentés au Tribunal en général, dans le but particulier de noter la participation de l'Etat Major Général et du Groupe du Haut Commandement dans ces actes criminels.

Je puis dire, Votre Honneur, qu'en lisant ce document je perdrai très peu de temps car je me limiterai

.....

H0464 - 0067

aux questions importantes. Lorsque je cite ces documents, il n'est pas besoin au Tribunal de les rechercher. Ce sont pour la plupart des documents qui ont déjà été lus, et je ne fais que récapituler. Le Tribunal se souviendra que Monsieur ALDERMAN a lu des passages d'un document n° 386 PS U.S.A. 25, qui contenait des notes du Colonel HOSSBACH sur une conférence qui eut lieu à la Chancellerie Allemande à Berlin le 5 Novembre I937. HITLER présida cette conférence qui était une conférence très secrète, et les quatre participants étaient les quatres chefs principaux militaires et le Ministre des Affaires Etrangères l'accusé VON NEURATH. Les quatre chefs militaires des Forces Armées - BLOMBERG, qui était alors Ministre de la Guerre du Reich, et les Commandants en Chef des trois branches des Forces Armées , VON FRITSCH pour l'Armée, RAEDER pour la Marine, et GOERING pour l'Air - étaient présents. HITLER s'engagea dans une discussion générale sur la politique diplomatique et militaire de l'Allemagne, et déclara que la conquête de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie étaient une introduction essentielle'pour l'amélioration de notre position militaire' et'afin d'écarter toute menace des flancs.'

Les avantages militaires et politiques à envisager comprenaient l'acquisition d'une nouvelle source de ravitaillement, des frontières plus courtes et meilleures, la libération de troupes pour d'autres buts et la possibilité de former de nouvelles divisions grace à la population des territoires conquis. BLOMBERG et VON FRITSCH se joignirent à la discussion et VON FRITSCH déclara "qu'il faisait une étude pour étudier les possibilités d'exécuter des opérations contre la Tchécoslovaquie, en considérant spécialement le système tchécoslovaque de fortifications.

Au Printemps suivant, en Mars I938, les plans alle-

...

H0464 - 0068

mands concernant l'Autriche étaient terminés. Monsieur ALDERMAN a déjà lu des parties du journal de l'accusé JODL, document I780-PS, U.S.A. 72. Ce journal montre la participation des chefs militaires allemands dans l'annexion de l'Autriche, comme le prouve l'inscription du journal de JODL du II Février I938. L'accusé KEITEL et d'autres généraux étaient présents à la réunion d'Obersalzberg entre SCHUSCHNIGG et HITLER, dans le but - et je lis cette inscription - :

"Le soir et le I2 Février, le Général KEITEL avec les généraux VON REICHENAU et SPERRLE à Obersalzberg. SCHUSCHNIGG avec G. SCHMIDT se trouvent à nouveau sous une pression très forte, politique et militaire. A 23 heures SCHUSCHNIGG signe le procès-verbal."

Le Général VON REICHENAU mentionnait qu'il y avait là le Commandant en Chef de la Wehrkreis 7, , l'un des districts militaires qui formaient l'Allemagne. Il commandait la 7° Armée en Pologne et la 6° Armée en France? SPERRLE était en Espagne durant la guerre civile, et fut Commandant en Chef jusqu'en I943 de la flotte aérienne. Deux joursplus tard, KEITEL et d'autres chefs militaires, préparaient des propositions à soumettre à HITLER,qui donneraient au gouvernement autrichien l'impression que l'Allemagne recourait à la force à moins que l'accord de SCHUSCHNIGG ne fut ratifié à Vienne.

Ces propositions se trouvent dans un document daté de Février I938. Document I775 PS, US. 75, signé par l'accusé KEITEL. Des passages des propositions de KEITEL à HITLER sont rédigés comme suit :

"Ne pas prendre de véritables mesures de préparation dans l'Armée ou la Luftwaffe. Pas de mouvements de troupes.

...

H0464 – 0069

I8/GM

4/I/46

I4 - I5 h.

Propager des nouvelles fausses mais croyables et qui pourraient mener à la conclusion de préparatifs militaires contre l'Autriche :

a) par Vémann - qui signifie agent - en Autriche.

b) par le personnel des douanes à la frontière.

c) par des agents voyageurs.

Passant à la fin du document, KEITEL propose :

4°) Ordonnez un échange par radio très actif entre le Wehrkreis VII et Berlin et Munich.

5°) véritables manoeuvres, vols d'entraînement et manoeuvres diverses des troupes de montagne près de la frontière.

6°) l'Amiral CANARIS doit être prêt à commander le I4 Février aux service des Quartiers Généraux de Commandement afin de mettre à exécution les mesures prescrites par le Chef de l'O.K.W.".

Comme le montre le journal de JODL du I4 Février, ces manoeuvres trompeuses furent effectives et créèrent en Autriche l'impression que ces menaces de force pourraient être véritables.

H0464-0070

Environ un mois plus tard, une intervention armée fut précipitée par la décision de Schuschnigg d'organiser un plébiscite en Autriche. Hitler ordonna la mobilisation, en accord avec les plans préexistants pour l'invasion de l'Autriche. Ce plan était connu sous le nom de "cas Otto", afin d'absorber l'Autriche, et d'arrêter le plébiscite. Le journal de Jodl, à la date du 10 Mars 1938 nous dit ce qui suit : (page 2 du document)

"Par surprise, et sans consulter ses ministres, Schuschnigg a ordonné un plébiscite pour le Dimanche 13 Mars, qui devra amener une forte majorité aux légitimistes, en l'absence de plans et de préparatifs. Le Fuhrer est décidé à ne pas le tolérer."

La même nuit - dans le nuit de 9 au 10 Mars, il appelle Goering, le Général Von Reichenau est rappelé du Comité Olympique du Caire, le Général Schobert reçoit l'ordre de venir, aussi bien que le Ministre Glaise-Horstenau, qui était avec le Chef de district Gauleiter Burcker dans le Palatinat. Le Général Keitel communique les faits à 11 heure 45. (Le Général Horstenau avait commandé une armée en Russie.)

L'invasion de l'Autriche diffère des autres actes d'agression de l'Allemagne, du fait que l'invasion ne fut pas décidée et établie à l'avance, mais fut précipitée par un évènement extérieur : l'ordre de Schuschnigg concernant le plébiscite. Mais, bien que pour cette raison les éléments d'un plan délibérément établi manquent, les documents que nous avons vu montrent abondamment la participation des chefs militaires, à tous les degrés. A la réunion en petit Comité de Novembre 1937, lorsque le programme général de Hitler au sujet de l'Autriche et de la Tehécoslovaquie fut souligné, les quelques personnes pré-

H0464-0071

sentes furent les quatres chefs principaux sur le plan militaire. En Février, Kaitel, Rechenau et Sperrle furent tous présents pour aider à effectuer une forte pression militaire sur Scuhschnigg. Immédiatement après, Keitel et les autres exécutèrent un programme de menaces militaires et de feintes pour effrayer le Gouvernement Autrichien, afin de l'obliger à accepter le de Schhschnigg.

Lorsque la véritable invasion eut lieu, elle fut naturellement dirigée par les chefs militaires, et exécutée par les forces armées allemandes. Une fois de plus, nous devons à l'accusé Jodl une déclaration très nette, donnant les raisons pour lesquelles les chefs militaires allemands furent si satisfaits d'adhérer au plan des nazi concernant la fin de l'indépendance autrichienne. Dans un discours prononcé en Novembre 1943 à l'intention des Gauleiter - document L. 172, pièce USA 34 - Jodl explique (page 5, paragraphe 3 de la traduction) Je cite :

"L'Anchsluss autrichien à son tour amena avec lui non seulement l'accomplissement d'un ancien but national, mais aussi la transofrmation de nos forces de combat, et aussi l'amélioration matérielle de nos positions stratégiques. Jusqu'à présent, le territoire de la Tchécoslovaquie s'avançait d'une façon menaçante en Allemagne. (une taille de guêpe en direction de la France et une base aérienne pour les Alliés, en particulier la Russie) la Tchécoslovaquie elle-même était maintenant entourée par des pinces. Sa nouvelle position stratégique était devenue maintenant si défavorable qu'elle était forcée à devenir une victime à toute attaque."

Avant l'extrait que je viens de lire du

H0464-0072

discours de Jodl constitue une excellente transition pour le cas de la Tchécoslovaquie, le "Cas Vert" M. Alderman a raconté l'histoire générale de l'agression allemande contre la Tehécoslovaquie, de façon complète, et les documents qu'il a lus prouvent de façon abondante la connaissance et la participation volontaire à cette aventure d'agression de Keitel et de Jodl, ainsi que des autres membres du groupe.

Une fois de plus, les compte-rendus de Hossbach sur la conférence entre Hitler et les quatre chefs militaires principaux allemands, le 16 Novembre 1937 peut être rappelé. L'Autriche et la Tchécoslovaquie étaient alors considérées comme les victimes les plus proches de l'agression allemande. Après l'adjonction de l'Autriche, Hitler, en tant que Chef de l'Etat, et Keitel, en tant que Chef de toutes les forces armées, ne perdirent pas de temps pour tourner leur attention vers la Tchécoslovaquie.

Dès ce moment, toute l'histoire est contenue dans le dossier Schmundt -(document 328 PS - USA 26) - et dans le journal de Jodl, et ces deux sources d'informations démolissent ce qui, sans aucun doute, sera présenté comme défense des accusés militaires de l'Etat-Major général et du groupe du Haut-Commandement.

Ils chercheront à donner l'impression que les généraux allemands n'étaient de purs techniciens militaires, qu'ils n'étaient pas intéressés et ne connaissaient pas les considérations politiques et diplomatiques de tous ces évènements, qu'ils passèrent leurs jours dans la Kriegsadadémie, qu'ils avaient préparé des plans pour une attaque ou une défense militaire, sur des bases purement hypothétiques. Ils suggéreront enfin qu'ils n'ont pas participé et n'ont pas pu évaluer les intentions d'agression d'Hitler, et qu'ils ont exécuté politiquement des

H0464-0073

ordres conçus comme des automates.militéires.

Ces documents montrent d'une façon très claire que les intentions d'agression furent connues à la fois par les Nazis et par les généraux, et que les chefs militaires concevaient parfaitement le développement politique et diplomatique des évènements. Ils montrent que, certes, les généraux allemands avaient une étrange habitude de retourner les évènements diplomatiques. Un moment de réflexion montre que cela est la vérité.

Un programme de conquête susceptible de réussir demande une forme armée, et ne peut être exécuté avec un commandement qui n'est pas prêt, qui est faible ou récalcitrant. Naturellement, on a dit que la guerre est une affaire trop importante pour être laissée aux seuls soldats, et certes, cela est vrai. Mais il est également vrai que la diplomatie d'agression est une affaire beaucoup trop dangereuse pour être exécutée sans le conseil et l'assistance militaire. Sans aucun doute certains des généraux allemands étaient inquiets sur le plan d'Hitler, et la hardiesse de certains de ses mouvements. Quelques-uns de ces doutes sont exprimés d'une façon assez amusante dans une note du journal de Jodl qui n'a pas encore été lue. Il s'agit toujours du document n° 1708 PS , pièce USA 38, le 10 Août 1938, page 4 de la traduction. :

"Les Chefs de l'armée, et les Chefs des groupes de l'aviation, le Lieutenant-Colonel Jeschonnek et moi-même ont reçu l'ordre d'aller au Berghof. Après le dîner, le Fuehrer a fait un discours qui dura environ trois heures, et dans lequel il développa ses idées politiques. Les tentatives pour attirer l'attention du Fuehrer

H0464-0074

sur les défauts de notre préparation, qui sont entreprises par quelques généraux de l'armée sont plutôt malheureuses. Ceci s'applique particulièrement à la remarque du Général Wietersheim dans laquelle il fait état d'une citation du Général Adam, selon laquelle les fortifications de l'ouest ne pourront tenir que trois semaines. Le Fuehrer fut tout à fait indigné et remarqua que dans une telle éventualité, l'armée toute entière ne serait bonne à rien. "Je vous assure, Général, que la position tiendra non seulement plus de trois semaines, mais trois ans." La raison de cette opinion pessimiste, qui malheureusement est très répandue dans l'Etat-Major de l'Armée, est fondée sur diverses raisons. Tout d'abord, il est retenu par de vieux souvenirs ; des considérations politiques jouent aussi leur rôle, à la place de l'obéissance et de l'exécution de la mission purement militaire. Tout cela est fait certainement par dévouement traditionnel, mais la flamme manque, parce qu'en définitive, il ne croit pas au génie du Fuehrer. On peut peut-être le comparer avec Charles XII Comme l'eau s'étend au bas de la colline, ce défaitisme constitue ne ~~xxxxxx~~ pas seulement un grand dommage politique, mais également un danger pour le moral des troupes. Je ne doute pas que le Fuehrer pourra améliorer le moral du peuple quand le moment sera venu."

M. LE PRESIDENT - Nous ajournerons maintenant pour dix minutes.

- La séance est suspendue de 15 h. 15 à 15 h. 30.

H0464-0075

Colonel TELFORD TAYLOR - L'extrait du journal de Jodl que je viens de lire peut montrer que quelques-uns des généraux allemands, à l'époque, avaient des doutes, en ce qui concerne la possibilité pour l'Allemagne de prendre la Pologne et les puissances occidentales, simultanément. Cependant, ceci ne dénote aucune antipathie quant aux buts nazis de conquête, et rien ne prouve, dans le journal de Jodl ou autre part qu'un nombre important de généraux allemands manquaient de sympathie à l'égard des objectifs hitlériens. En outre, les principaux dirigeauts militaires se rallièrent toujours et soutinrent toujours ces décisions, avec un succès prodigieux dans les années qui s'écoulèrent de 1938 à 1942, de sorte que si l'on nous dit que les Chefs militaires allemands ne savaient pas que la politique allemande à l'égard de la Tchécoslovaquie était agressive, ou basée sur la violence ou la menace de violence, souvenons-nous que le 30 Mai 1938, Hitler signa une directive absolument secrète à Keitel, - pièce déjà versée au dossier, n° 388 PS -USA 26 - dans laquelle il disait : "C'est ma décision inébranlable d'attaquer la Tchécoslovaquie par une action militaire dans le proche avenir."

L'accusé Jodl n'avait aucun doute sur la signification de cette directive. Il remarqua ce même jour dans son journal que le Führer avait déclaré sa décision finale de réduire la Tchécoslovaquie bientôt, et par conséquent avait donné le signal de préparatifs militaires d'un bout à l'autre de la ligne. Et les preuves ultérieures tant dans les archives Schmundt que dans le journal de Jodl, prouvent comment ces préparatifs militaires furent entrepris, et progressèrent. De nombreux exemples de discussions, de plans et de préparatifs, au cours des dernières semaines avant le pacte de Munich, y compris

H0464-0076

des discussions avec la Hongrie et avec l'Etat-Major général Hongrois, auxquelles le Général Halder participait, sont portés dans le journal de Jodl et dans les derniers documents figurant aux archives Schmundt.

Le jour où le pacte de Munich fut signé, le 29 Septembre, Jodl nota dans son journal - document 1.880 PS USA - note du 29 Septembre :

"Le pacte de Munich est signé. La Tchécoslovaquie en tant que puissance n'existe plus. Quatre zones délimitées seront occupées entre le 2 et le 7 Octobre. Ce qui reste possédant un caractère essentiellement allemand sera occupé le 10 Octobre. Le génie du Fuehrer et sa décision de faire face même à une guerre mondiale ont à nouveau remporté la victoire, sans utiliser la violence. L'espoir demeure que le peuple incrédule, faible, et incertain a été converti et restera converti."

Des plans pour la liquidation de ce qui restait de la Tchécoslovaquie furent établis peu de temps après Munich. En définitive, l'absorption fut accomplie par un chantage politique et diplomatique auquel l'accusé Keitel participa, dans le but habituel de démontrer que la puissance allemande était prête à mettre ces menaces à exécution, comme il a été démontré par deux documents déjà versés au dossier et qu'il est inutile de citer à nouveau - 2.802 PS et 2.798 PS - documents USA 117 et 118 -

Et une fois de plus, l'accusé Jodl, dans sa conférence de 1943, document L. 172 - USA 34 - nous dit clairement et en une seule phrase pourquoi l'objectif d'éliminer la Tchécoslovaquie était tellement cher au coeur des dirigeants militaires allemands, de même qu'au coeur des Nazis. Je cite :

"La solution sans effusion de sang du conflit

H0464-0077

Tchèque, en Octobre 1938 et au printemps 1939 et l'annexion de la Tchécoslovaquie arrondit le territoire de la Grande Allemagne, de telle façon qu'il devient alors possible de considérer le problème polonais sur une base de conditions stratégiques plus ou moins favorables."

Et voilà qui sert à nous rappeler les dépositions de Blomberg et de Blaskowitz que j'ai déjà citées. "Le groupe entier de l'Etat-Major allemand et des officiers du front croyait que la question du Corridor Polonais devrait être règlée un jour, si nécessaire, par la force des armes." Et plus loin encore : "Hitler obtenait les résultats que nous désirions tous ardamment."

Nous nous tournons vers la Pologne. L'attaque allemande contre la Pologne est particulièrement intéressante, du point de vue de l'Etat-Major général et du Haut-commandement. Les documents qui montrent de façon concluante la nature agressive de l'attaque ont déjà été présentés par M. GRIFFITH JONES, de la Délégation Britannique. Je me propose d'en traiter sous un angle légèrement différent, dans la mesure où ces documents constituent de façon excellente une étude du fonctionnement de l'Etat-Major général, et du groupe du Haut-commandement comme défini dans l'acte d'accusation.

Cette attaque fut élaborée très soigneusement, et dans les documents on peut étudier le travail de l'Etat-Major pas à pas. M. Griffith Jones a lu toute une série de directives provenant d'Hitler et de Keitel fournies par le document C. 120 - GB 41., qui contient tous les documents relatifs au "Cas blanc" "Fall Weiss" qui était le nom chiffré du plan d'attaque contre la Pologne. C'est là toute une série de documents, - C 120 - qui commence par la répétition du document intitulé :

H0464 - 0078

4/1/46 - 15 h. à 15 h. 45

D. 9

"Directives pour la préparation uniforme de la guerre par les Forces armées."

Nous avons déjà rencontré cette directive périodiquement réitérée précédemment. C'était une sorte d'instruction permanente pour les Forces armées, pour faire face aux tâches auxquelles elles auraient bientôt à faire face. Ces directives sont essentiellement des précisions sur ce que les Forces armées doivent se préparer à accomplir, étant donnée l'évolution des évènements et la politique, et en second lieu des indications sur ce qui devait être accompli diplomatiquement, afin d'alléger les tâches militaires, et d'accroître les chances de succès. Elles constituent en fait une fusion de réflexions diplomatiques et militaires, et démontrent fortement l'interdépendance mutuelle de la diplomatie agressive et des plans militaires.

Remarquez la distribution très restreinte de ces documents, au début d'Avril 1939, par lesquels la préparation des plans pour la guerre contre la Pologne était ordonnée. Cinq copies seulement sont distribuées par Keitel : l'une va à Von Brauchitsch, de l'OKH ; l'autre à Raeder, de l'OKM ; une à Goering, de l'OKL, et deux à Varlimont, dans la Section de préparation de l'OKW.

Hitler stipule que le plan doit être exécuté d'ici le ler Septembre 1939, et nous nous souvenons tous que cette date fixée fut maintenue. La fusion des réflexions militaires et diplomatiques est clairement exposée par un extrait de l'un de ces documents, qui n'a pas encore été lu. C'est le document C 120/D, qu'on trouvera à la page 4.

"Sous-titre 1 - Nécessité et but politiques."

"Les relations allemandes avec la Pologne

H0464 - 0079

continuent à être basées sur le principe d'éviter toute guerre. Si la Pologne cependant changeait sa politique à l'égard de l'Allemagne, qui jusqu'à maintenant a été basée sur les même principes que les nôtres, et adoptait une attitude menaçante à l'égard de l'Allemagne, un règlement final pourrait devenir nécessaire, malgré le pacte fait avec la Pologne."

"Ce but serait alors de détruire la force militaire polonaise, et de créer à l'Est une situation qui donne satisfaction aux nécessités de la Défense Nationale. L'Etat libre de Dantzig serait proclamé comme faisant partie du territoire du Reich, dès le déclanchement du conflit, au plus tard."

"La direction politique considère que c'est sa tâche dans ce cas d'isoler la Pologne, si possible, c'est-à-dire de limiter la guerre à la seule Pologne. L'évolution de crises intérieures grandissantes en France et la prudence britannique qui en résulte pourraient produire une situation de ce genre dans un avenir assez proche."

"Une intervention de la part de la Russie dans la mesure où elle serait capable de le faire, ne peut pas être estimée d'une utilité quelconque pour la Pologne, puisque ceci signifierait la destruction de la Pologne pour le Bolchevisme. L'attitude des Etats Baltes serait déterminée entièrement par les exigences militaires allemandes. Du côté allemand, la Hongrie ne peut pas être considérée comme un allié certain. L'attitude de l'Italie est déterminée par l'axe Berlin-Rome."

"Sous-titre 3 - Conclusions militaires "

Les grands objectifs dans l'édification des forces armées allemandes continueront à être déterminé-

H0464 - 0080

nés par l'antagonisme des démocraties occidentales. Le "Cas blanc " (Fall-Weiss) constitue seulement un complément à titre de précaution pour ces préparatifs. Il ne faut pas le considérer cependant, en aucun cas, comme la condition nécessaire d'un règlement militaire, avec les adversaires occidentaux. L'isolement de la Pologne sera un élément maintenu, même après le début des opérations, si nous réussissons à commencer cette guerre par des coups lourds et soudains, et à remporter des succès rapides."

"La situation générale demandera cependant que des précautions soient prises pour sauvegarder la frontière occidentale, et la côte allemande de la Mer du Nord de même que la région aérienne qui y correspond."

Que personne ne suggère qu'il s'agissait là de plans hypothétiques, ou que l'Etat-Major Général et le groupe du Haut-commandement ne savaient pas ce que l'on se proposait de faire. Les plans montrent clairement qu'ils ne constituent pas simplement un jeu militaire, mais bien un règlement décisif de la question. Mentionnons brièvement le document L. 79 de M. Aldermann sur la Pologne - USA 27. Ce sont les notes de Schmundt sur la conférence d'Hitler à la Chancellerie du Reich à Berlin, le 23 Mai 1939, quand Hitler annonça - et je cite simplement une phrase :

"Il n'est par conséquent pas question d'épargner la Pologne, et il nous reste à décider d'attaquer la Pologne à la première occasion favorable."

H0464 - 0081

JN I

COLONEL TAYLOR. - Remarquons qui était présent aux côtés d'Hitler et quelles étaient les aides militaires ; a l'accusé Goering, Commandant en Chef de l'Aviation, l'accusé Raeder, Commandant en Chef de la Marine, l'accusé Keitel, Chef de l'OKW, Von Brauchitsch, Commandant en Chef de l'Armée; le Colonel Général Milch, Secrétaire d'Etat du Ministère de l'Air et Inspecteur Général de l'Aviation ; General Bodenschatz, Attaché personnel de Goering ; l'Amiral de l'Armée Schniewindt, Chef de l'Etat Major Naval ; le Colonel Jeschonnek, Chef de l'Etat Major de l'Air ; le Colonel Warlimont. Tous, execepté Milch, Bodenschatz et les adjoints sont membres du groupe tel qu'il est défini dans l'Acte d'Accusation.

Jusqu'à maintenant, les documents nous ont apporté des preuves sur le déclanchement et les préparatifs de l'attaque contre la Pologne. Cependant, ce plan général devait être contrôlé, corrigé, perfectionné par les commandants qui sur les champs de bataille devaient exécuter cette attaque

Je dépose maintenant le document . 142, USA 538; il fut transmis au milieu de 1939. Brauchitsch transmet, en sa qualité de Commandant en Chef de l'Armée, les lignes générales du plan pour l'attaque contre la Pologne au Commandant en Chef du théâtre des opérations, le Oberbejehishaber des Armées afin que ses commandants puissent élaborer les préparatifs proprement dits et les déploiements en troupes, en accord avec le plan général. (c'est à la page 1 de la traduction)

" Le but des opérations est de détruire les Forces Armées Polonaises. De hautes considérations politiques exigent que la guerre s'ouvre par des coups

H0464-0082

de surprise rapides afin d'obtenir des résultats rapides. L'intention du Haut Commandement de l'Armée est d'empêcher une mobilisation régulière et la concentration de l'Armée Polonaise par une invasion par la surprise des territoires polonais, et de détruire la masse des forces polonaise qui doit être à l'ouest de la ligne Vistule-Narva. "

Je passe jusqu'au paragraphe suivant.

" Les Commandements des groupes d'Armée et les commandements d'Armée feront leurs préparatifs suivant le principe de base de surprise de l'ennemi. Il y aura des changements indispensables s'il faut avandonner ce plan de surprise ; ceux-ci devront être développés dimplement et rapidement sur les mêmes bases. On doit les préparer mentalement de telle sorte qu'au cas où un ordre serait transmis du Haut Commandement de l'Armée, ilpuisse être exécuté rapidement. "

LE PRESIDENT. - Quelle était la date de ce document ?

COLONEL TAYLOR. - Vers la mi-juin 1939, le 15, je crois. La date figure sur l'original.

Le document suivant, 2327-PS, USA 539 est signé par Blaskowitz. Du 14 juin 1939. Il nous apporte lapreuve d'un Oberbefehlshaber ~~xxxxxxxxx~~ dans ses fonctions d'élaboration des plans de campagne à cette date. Blaskowitz, à l'époque était commandant en Chef du Commandement de l'Armée de la troisième zone et Commandant en Chef de la 8ème Armée au cours de la campagne polonaise. Je vais lire certains extraits de ce document (à la page 1 de la traduction)

H0464 - 0083

4/I/46 I5 H 45 I6 H I5

JN 3

" Le Commandant en Chef de l'Armée a ordonné qu'on élabore un plan de déploiement de troupes contre la Pologne prenant en considération les exigences des chefs politiques suivant lesquelles cette guerre doit être déclanchée par surprise et en vue de succès rapides.

" L'ordre de déploiement de troupes par le Haut Commandement,"Fall Weiss", autorise le 3ème groupe d'Armée - qui dans le cas blanc représente le quartier général de la 8ème armée - à donner le directives et ordres nécessaires à tous les commandements pour l'exécution de ce plan."

Je passe au paragraphe 7 à la page I

" Toute la correspondance relative à ce cas blan doit porter la signification " Secret absolu ". Ceci ne peut être négligé que si le contenu d'un document, de l'avis du chef ducommandement responsable, est innofensif à tous égards, même en liaison avec d'autres documents.

" Une conférence est prévue pour mi-juin, juillet, où l'exécution sera discutée , le temps et le lieu seront choisis plus tard. Des directives plus spéciales seront communiquées aux groupes d'Armée avant le 10 juillet."

" Signé : Le Dommandant en Chef de la Zone d'Armée III, F. Blaskowitz."

Je passe la deuxième page et nous en venons aux buts de l'opération pour le cas blanc :

H0464 - 0084

" L'opération, en vue de prévenir une mobilisation polonaise ordonnée, doit être ouverte par surprise, par des forces pour la majeure partie armées, motorisées et placées en état d'alerte dans le voisinage de la frontière. La supériorité principale sur les quatre frontières polonaises est la surprise que l'on peut espérer de façon certaine , elle doit être maintenue en amenant rapidement d'autres éléments de l'Armée et en faisant échec au rassemblement de l'Armée Polonaise. En conséquence, toutes les unités doivent garder l'initiative contre l'ennemi par une action rapide et des attaques impitoyables."

Finalement, une semaine avant l'assaut proprement dit contre la Pologne et alors que tous les plans militaires étaient déjà précisés, nous trouvons notre groupe, tel qu'il est défini dans l'Acte d'Accusation, rassemblé dans une seule pièce. Le 23 août, les Oberbefehlshaber se réunissent à Obersalzberg pour entendre les informations d'Hitler quant à l'heure de l'attaque et aussi les nouvelles politiques et diplomatiques du chef de l'Etat. Ce discours a déjà été cité assez longuement ; on le trouve au document 798-PS, USA 29 et je ne fais que noter qu'il était adressé au groupe même tel qu'il est défini dans l'Acte d'Accusation comme " Etat Major General et groupe du Haut Commandement ". C'est en fait le 2ème des 2 exemples mentionnés dans la déposition de Halder et celle de Brauchitsch, les affidavits 1 et 2 lus ce matin.

Nous en revenons maintenant au moment où l'Allemagne déclancha en fait la guerre. Moins de quelques semaines après, et avant toute action sur le front occidental, la Pologne fut envahie et conquise, avec des pertes allemandes

H0464 – 0085

insignifiantes.

Les 3 principales questions territoriales mentionnées dans les dépositions de Blomberg et de Blaskowitz, étaient toutes résolues . La Rhénanie était réoccupée et fortifiée, Memel annexé, le Corridor Polonais annexé ; et bien plus encore, l'Autriche faisait partie du Reich, la Tchécoslovaquie était occupée, toute la Pologne ~~xxxxx~~ occidentale était aux mains des Allemands ; l'Allemagne était supérieure en armes et en expérience à ses ennemis occidentaux, la France et l'Angleterre.

Vinrent alors les 3 années noires de la guerre, 1939, 1940, 1941 durant laquelle la puissance armée allemande fauchа du Nord au Sud et à l'Est. La Norvège, le Danemark, les Pays-Bas, la France, l'Italie devenant alliée de l'Allemagne, la Tripolitaine et l'Egypte, la Yougoslavie et la Grèce la Roumanie, la Hongrie et la Bulgarie devinrent des alliées de l'Allemagne ; la partie orientale de l'Union Soviétique fut envahie.

J'aimerais traiter l'ensemble de la période allant de la chute de la Pologne en octobre 1939 à l'attaque contrel'Union Soviétique en juin 1941. C'est dans cette période que se produisirent les guerres agressives en violation des traités spécifiés dans l'Acte d'Accusation, contre la Norvège, le Danemark, la Hollande, la Belgique, le Luxembourg, la Yougoslavie et la Grèce. Je ne peux pas penser améliorer ou ajouter quoi que ce soit à la présentation de ces questions par la Délégation Britannique. Du point de vue des preuves de ces crimes contre la paix, le dossier de cette cause est complet, mais j'aimerais revoir cette période assez rapidement sur le plan militaire, et la considérer comme les dirigeants militaires allemands l'envisagaient.

H0464-0086

Nous pouvons être assurés d'une chose, c'est que ni les Nazis, ni les généraux ne pensaient à cette époque sous l'angle d'une série de violations de neutralité ou de traités ; ils pensaient sous un angle militaire un angle de guerre et de conquêtes ~~xxxx~~ à une guerre pour la conquête de l' Europe. Les neutralités et les traités, les pactes de non-agression, ce n'était pas là des considérations primordiales, mais seulement des obstacles ennuyeux et il fallait trouver des ruses et des prétextes pour pallier aux circonstances.

Von Blomberg nous a dit dans sa déposition, que j'ai lue, qu'après 1939 certains généraux commencèrent à condamner les méthodes d'Hitler, et perdirent confiance dans son jugement. Quelles étaient les méthodes hitlériennes condamnées par les généraux ? Voilà qui n'est pas précisé, mais je pense que le Tribunal ne demandera pas à entendre les preuves importantes concernant la condamnation par les généraux de la marche de conquêtes au cours des guerres d'agression des années 1939 à 1941. En fait, toutes les preuves montrent plutôt que la plupart des généraux en étaient au moment le plus exaltant de leur vie, au cours de ces années.

Six semaines après le déclanchement de la guerre , et à l'issue victorieuse de la campagne de Pologne, le 9 Octobre 1939, un memorandum fut promulgué des directives pour la conduite de la guerre à l'Ouest. C'est ce qui constitue le document L 52 - USA 540. Il ne porte pas de signature ; il fut remis seulement aux quatre chefs des Services, Keitel, Brauchitsch, Goering, et Raeder. D'après la rédaction, on a lieu de penser qu'Hitler en était l'auteur. J'en lirai les extraits qui nous intéressent, en com-

H0464-0087

4/I/46 - 15 h.45 à 16 h. 15

JN/7

mençant à la page 2 du document. Ceci commence aux mots "Le but des Anglais et des Français dans la conduite de la guerre ..."

" Le but des Anglo-Français dans la conduite de la guerre est de dissoudre et de désintégrer l'Etat de 80.millions d'habitants, c'est-à-dire l'Allemagne, une fois de plus, afin que de cette façon l'équilibre européen, en d'autres termes l'équilibre de forces qui sert leur but puisse être restauré. Cette bataille, par conséquent devra être menée jusqu'au bout par le peuple allemand, d'une façon ou d'une autre. Cependant, les très grands succès de ces premiers mois de guerre pourraient servir, au cas où il faudrait signer la paix, de façon immédiate, à renforcer le Reich, psychologiquement et matériellement, de telle façon que du point de vue allemand, il n'y aurait aucune objection à terminer la guerre immédiatement, dans la mesure où les succès actuellement remportés par la force des armes ne sont pas mis en question par le Traité de Paix."

" Ce n'est pas le but de ce mémorandum d'étudier les possibilités dans cette direction, ni même de les prendre en considération, Dans cet article, je me limiterai exclusivement à l'autre cas. La nécessité de poursuivre la lutte dont l'objectif , comme il a déjà été souligné, consiste, en ce qui concerne l'ennemi, à dissoudre ou détruire le Reich Allemand. En opposition à ce but, le but de guerre allemand est de règler de façon décisive le destin militaire des puissances occidentales, de s'opposer à la consolidation de l'Etat, et à l'évolution future du peuple allemand en Europe. En ce qui concerne le

H0464 – 0088

monde extérieur, cependant, ce but devra subir quelques ~~xx~~ accomodements de propagande, d'un point de vue psychologique. Ceci ne modifie en rien les buts de guerre qui demeurent la destruction de nos ennemis occidentaux."

Je passe à la page 3, deuxième paragraphe, avec le sous-titre : "Raisons" .

" Les succès de la campagne polonaise ont permis tout d'abord la guerre sur un seul front, fait que les décades passées n'avaient jamais espéré voir se réaliser. C'est-à-dire que l'Allemagne est à même de s'engager dans la lutte à l'Ouest avec toute sa puissance, laissant simplement quelques troupes de couverture. Les autres Etats européens sont neutres, soit parce qu'ils ont peur pour leur propre destin, soit parce qu'ils se désintéressent du conflit en soi~~x~~, ou parce qu'ils s'intéressent à une certaine issue de la guerre, qui les empêche d'y participer trop tôt. "

" Ce qui suit doit toujours rester présent à l'esprit . "

Il y a là une succession de références concernant plusieurs pays. Je passe au bas de la page 3., la Belgique et la Hollande...

M. LE PRESIDENT - C'est à la page 4 ?

Colonel TAYLOR - Oui, Monsieur.

"Ces deux pays tiennent à conserver leur neutralité, mais sont incapables de résister à une pression prolongée de l'Angleterre et de la France. La sauvegarde de leurs colonies, le maintien de leur commerce,

H0464 - 0089

et partant la sauvegarde de leur économie intérieure et même de leur vie dépend entièrement de la volonté de l'Angleterre et de la France. Par conséquent, dans leurs décisions, leur attitude et leurs actions, ces deux pays dépendent de l'Occident au plus haut degré. Si l'Angleterre et la France se promettent un succès heureux au prix de la neutralité belge, elle sont à tout moment à même de faire usage de la pression nécessaire, c'est à dire que, sans se charger du caractère odieux d'une violation de ~~xxxx~~ neutralité, ils peuvent obliger la Belgique et la Hollande à renoncer à leur neutralité. Par conséquent, en ce qui concerne la neutralité belge et hollandaise, le temps n'est pas unfacteur favorable, pouvant promettre une évolution favorable pour l'Allemagne."

Le dernier paragraphe que je lirai s'intitule " Les Etats du Nord ".

" A moins que des facteurs, tout à fait inattendus, n'apparaissent, leur neutralité, à l'a venir peut être également envisagée. La poursuite du commerce allemand avec ces pays semble possible, même dans une geurre de longue durée."

Six semaines plus tard, le 23 novembre 1939, notre groupe, tel qu'il est défini dans l'Acte d'Accusation, de Oberbefehlshaber, se réunit à nouveau. Document 789 PS, déjà versé au dossier comme USA 23. Les Oberbefehlshaber se réunirent pour entendre d'Hitler une bonne partie de ce qu'il avait déjà dit aux quatre chefs de Services. Ce discours dont une partie a déjà été versée au dossier, contient d'autres parties non encore lues et qui nous interessent maintenant. Le premier extrait que j'aimerais citer figure à la ~~xxxxxxx~~ page 2 de la

H0464-0090

4/I/46 I5 H I5 I6 H I5

JN IO

LA TRADUCtion anglaise, vers le milieu du premier paragra he, commençant par les mots " pour la première fois dans l'Histoire, nous devons combattre sur un seul front..."

" Pour la première fois dans l'Histoire, nous devons combattre sur un seul front, l'autre front est libre pour le moment, mais personne ne peut dire pendant combien de temps il en sera ainsi. Je me suis demandé pendant longtemps si je frapperais à l'Est et ensuite à l'Ouest. En principe, je n'ai pas organisé les forces armées pour ne pas frapper ; la décision de frapper a toujours été en moi ; tôt ou tard, je voulais résoudre le problème. Sous la pression, il fut décidé que l'Est serait attaqué en premier lieu. Le fait que la guerre polonaise fut achevée si vite était dû à la supériorité de nos armes. C'est l'expérience la plus glorieuse de toute l'Histoire. Les pertes ont été particulièrement inespérées, par leur faiblesse en hommes et en matériel. Le front de l'Est est tenu maintenant par quelques divisions seulement. C'est une situation qui , auparavant, nous paraissait impossible à réaliser.

L'adversaire de l'Ouest se tient derrière ses fortifications, il n'y a aucune possibilité d'envisager d'avoir à en"venir aux mains"avec lui. La question décisive est de savoir pendant combien de temps nous pouvons endurer cette situation."

Je passe maintenant à la page 3 du document, 3ème ligne :

" Tout est déterminé par le fait que le moment est favorable maintenant et que 6 mois plus tard, il n'en serait peut-être plus ainsi."

H0464-0091

GM/I

4/I/46

4.I5 - 4 h.30

Nous arrivons finalement à la page 4 de la traduction. C'est un long paragraphe vers le milieu de la page, commençant par : "L'Angleterre ne peut pas vivre sans ses importations. Nous ne pouvons pas nous nourrir...."

L'établissement continuel de mines sur les cotes anglaises amènera l'Angleterre à plier. Toutefois, cela ne peut se produire que si nous avons occupé la Belgique et la Hollande. Il est difficile pour moi de prendre cette décision. Personne n'a jamais réussi ce que j'ai réussi. Ma vie n'a aucune importance dans tout ceci. J'ai conduit le peuple allemand vers de grands succès, même si le monde me déteste maintenant. Je mets tous ces résultats sur la table pour un coup de dé. J'ai à choisir entre la victoire et la destruction. Je choisis la victoire. C'est le plus grand choix historique qui peut être comparé à la décision de Frédéric Le Grand avant la guerre de Silésie. La Prusse doit sa grandeur à l'héroïsme d'un homme. Même là les plus intimes conseillers étaient prets à capituler. Tout dépendait de Frédéric Le Grand. Même les décisions de Bismarck en 1866 et 1870 n'étaient pas moins grandes. Ma décision est irrévocable. J'attaquerai l'Angleterre et la France au moment le plus favorable et le plus rapidement possible. La violation de neutralité de la Belgique et de la Hollande est insignifiante . Personne ne posera de question quand nous aurons remporté la victoire. Nous ne discuterons pas de la violation de neutralité de façon aussi idiote qu'en 1914 . Si nous ne violons pas cette neutralité, l'Angleterre et la France le feront. Sans attaquer la guerre ne peut être terminée victorieusement. Je considère qu'il n'est possible de terminer la guerre qu'au moyen d'une attaque. La question de savoir si la guerre sera victorieuse ne peut être résolue. Tout dépend de l'instant favorable."

(Fin de la citation)

H0464-0092

GM/2

4/1/46

4h.15 - 4h. 30

Par la suite, l'hiver de 1939-1940 passa rapidement, l'hiver appelé "de la drôle de guerre".

L'Etat Major général et le groupe du Haut commandement savait quel était le plan, on le leur avait dit; Attaquer sans merci à la première occasion et, écraser les forces françaises et anglaises ; n'attribuer aucune attention aux traités ou à la neutralité des Pays Bas."La violation de neutralité de la Belgique et de la Hollande sont sans importance. Personne ne posera de question quand nous aurons remporté la victoire". C'est ce que Hitler dit au Oberbefehlshaber. Ses généraux et amiraux étaient d'accord et poursuivaient leur plan.

Maintenant, il n'est pas exact que toutes les étapes de cette marche conquérante furent conçues par Hitler uniquement, et que les chefs militaires les acceptèrent avec regret et avec des doutes. Nous avons fait allusion à ce que M. Elwyn JONES a dit au Tribunal aunsujet des plans d'invasion de la Norvège et du Danemark.

Le tribunal se souviendra que les discours d'Hitler en octobre et novembre 1939que je viens de lire, bienqu'ils soient pleins de commentaires méprisants sur la France, l'Angleterre et les Pays Bas, ne contiennent aucune suggestionn d'attaque contre la Scandinavie. En fait le memorandum d'Hitler du 9 octobre.que je lis, L 52, indique de façon affirmative qu'il ne voit aucune raison d'apporter la perturbation dans le Nord, parce qu'il dit qu'à moins qu'un facteur totalement inattendu apparaisse la neutralité des pays nordiques peut etre assurée. La poursuite du commerce avec ces pays peut être espérée même dans une longue guerre. Mais, unesemaine auparavant, le 3 octobre 1939, l'accusé RADER avait fait circuler un questionnaire parmi les membres de l'Etat Major de la Marine.

....

H0464 - 0093

demandant des commentaires sur les avantages qui seraient obtenus du point de vue de la Marine en s'assurant des bases au Danemark et en Norvège. Ce document porte le No C 122, G-B 82. Un autre document présenté par M.ELWIN JONES , C 66, G-B 81, montre que RADER fut poussé à faire circuler ces questionnaires par une lettre d'un autre amiral nommé CARLS qui soulignait, dans cette dernière, l'importance de l'occupation de la côte norvégienne par l'Allemagne. L'amiral CARLS, Rolf CARLS, prit plus tard le grade d'amiral de la Flotte et commanda le Groupe Naval "Nord", et à ce titre fit partie du groupe défini dans l'acte d'accusation aussi bien que RADER.

Le Tribunal se souviendra aussi que l'accusé DOENITZ qui, à l'époque, était chef des sous marins, répondit à ce questionnaire le 9 octobre 1939. Le document en question est le C.5, G-B 83. et DOENITZ répliqua que d'après lui, Trohneim et Narvik suffisaient comme bases de sous marins, que Tronjheim était meilleur et il proposé l'établissement de bases de sous marins à cet endroit. Le jour suivant, RAEDER rendit visite à HITLER et cette visite qui se rapporte aux événements ultérieurs est décrite dans un document qui n'a pas encore été présenté.

En raison d'une confusion dans les chiffres, le document allemand est le C 71 , mais la traduction apparait dans notre livre au document L 323 qui sera le document U.S.A. 541. On trouvera la traduction dans le document L 322, au milieu de la page, intitulé :"Inscription dans le Journal de Guerre du Commandant en Chef de la Marine et de l'Etat Major Naval de Guerre sur le Weseruebung", ceci ~~est dans~~ étant le nom courant pour l'opération contre la Norvège et le Danemark. Pour le 10 octobre 1939 voilà ce que l'on trouve dans le journal

H0464 - 0094

du Commandant en Chef de la Marine, et de l'Etat-Major Général de Guerre Navale.:

"Lorsqu'il rendit visite au Führer à propos de l'importance de la Norvège pour la conduite de la guerre marine et aérienne, le Führer exprima l'intention d'examiner la question."

Pour le I2 Décembre :

"Le Führer a reçu Q et H (ce sont certainement QUISLING et HAGELIN). "

"D'autres instructions aux membres des Forces Armées pour réfléchir à la question. Le Commandant en Chef de la Marine a préparé un essai qui sera prêt pour Janvier."

~~"Il y a une erreur en ce qui concerne ce projet.~~

Ici il y a une erreur, nous devons lire :

"A propos de cet essai KAPITAN ZUR vit KRANCKE et travailla sur le Weseruebug et l'O.K.W."

Durant la période qui suivit, H (HAGELIN) maintint le contact avec le Chef de l'Etat-Major du Commandement en Chef de la Marine. Son but était de développer le parti de QUISLING afin de le rendre capable de faire un Putsch, et de donner au Commandement Suprême de la Marine des renseignements sur l'évolution politique en Norvège, et sur les questions militaires. Il insistait en Général pour accélérer les préparatifs et considérait qu'il était d'abord nécessaire de développer l'organisation. Je crois qu'il n'est pas nécessaire d'en dire plus.

Un autre document qui est le C-64, G.B.-86 déjà versé au dossier, montre que le I2 Décembre, l'Etat-Major de Guerre de la Marine, discuta le projet norvégien avec HITLER. -Je n'ai pas l'intention d'en lire des extraits-à une réunion ou les accusés JOLD et KEITEL étaient également présents

...

H0464 - 0095

Entre temps, RAEDER fut en contact avec l'accusé ROSENBERG à propos des possibilités d'utiliser KISLING. Et M. Elwin JONES, à juste titre, a souligné devant ce tribunal les liens étroits entre les chefs de service et les politiciens nazis. En résultat, sur les instructions d'HITLER, KEITEL promulgua une directive de lOKW le 27 janvier, précisant qu'HITLER l'avait chargé d'entreprendre de préparatifs pour l'opération de Norvège auquel il donna alors le nom chiffré de Weseruebung " Exercice de la Weser". Et le 10 mars 1945, HITLER promulgua la directive exposant le plan général de l'invasion de la Norvège et du Danemark. Document C 174, G B 89, que Mr. JONES a versé au dossier. La directive portait les initiales de l'amiral KURT FRICKE qui, à l'époque, était chef de l'état major d'Opérations de la Direction de la Marine de Guerre et qui vers la fin de 1941 devint chef d'Etat Major de la Marine de Guerre, et, en cette qualité, fut partie du Groupe tel qu'il est définidans l'acte d'accusation.

Ainsi, comme les documents le révèlent les plans d'invasion de la Norvège et du Danemark ne furent pas conçus dans les cercles du parti nazi et imposés aux chefs militaires, mais au contraire ils furent conçus par la section de la Marine du Groupe d'Etat Major, et du Haut Commandement et HITLER fut poussé à reprendre l'idée.

Les traités et la neutralité n'avaient pas plus d'importance pour l 'Etat Major Général et le groupe du Haut Commandement que pour les nazis. Quant aux Pays Bas, ni HITLER, ni les chefs militaires n'étaient troublés par des considérations de traités.

Le Tribunal se souviendra qu'à la conférence entre HITLER et les principaux chefs militaires, en mai 1939, - document L 79 U.S. 27, déjà déposé au dossier, - quand

.....

H0464 - 0096

GM/6

4/1/46

4h.15 - 4h.30

l'intention d'attaqeur la Pologne fut annoncée, HITLER en discutant de la possibilité d'une guerre avec l'Angleterre dit que : " les bases aériennes , hollandaises et belges doivent être occupées par bs forces armées. Les déclarations de neutralité seront ignorées". Et plus tard, dans son discours aux Oberbefehlshaber en novembre 1939 Hitler dit que : " qu'il devait tout d'abord envahir les Pays Bas et que personne ne poserait de question, une fois la victoire remportée".

Par conséquent, le Tribunal peut bien imaginer qu'en hiver 1939-1940 et au début du printemps 1940 se poursuivirent intensivement les élaborations des plans dans les cercles militaires allemands. La principale attaque à l'ouest à travers les Pays Bas devait être préparée, et l'attaque contre la Norvège et le Danemark également. Le journal de l'accusé JODL, dans la période du ler février au 26 mai, 194 (1809 P.S. GB 1919) contient bien des passages reflétant l'évolution de ces plans. Certains de ces passages ont déjà été lus pour le procès verbal par M. Elwin JONES et Mr. ROBERTS.

Le Tribunal verra d'après ces passages qui ont déuà été lus, que pendant la période s'étendant de février au début de mars, il y eut une hésitation considérable dans les cercles militaires allemands sur le point de savoir si l'attaque contre la Norvège et le Danemark devait précéder ou suivre l'attaque contre les Pays Bas, et à certains moments, ily eut même des doutes sur la question de savoir sitous ces actes étaient nécessaires du point de vue militaire. Mais le Tribunal ne trouvera pas une seule phrase reflétant une hésitation du point de vue morale de la part de JODL ou de l'une quelconque des personnes auxquelles il parlait de cette invasion des pays neutres.

Je voudrais mentionner maintenant certains

H0464-0097

passages du document 1809 P/S . Le Tribunal remarquera que le premier février 1940, le général JESCHONNEK, chef de l'Etat Major de l'aviation et membre du Groupe défini dans l'acte d'accusation, rendit viite à JODL et présenta une suggestion suivant laquelle il aurait été sage peut-être d'attaquer seulement la Hollande, ce qui représentefait une amélioration prodigieuse dans la conduite de la guerre aérienne pour l' Allemagne.

Le 6 février, JODL discuta avec JESCHONNEK , WARLIMONT et le Colonel Von WALDAU et ce que JODL appelle " une idée neuve" fut proposé à cette réunion : que les Allemands exécutent les actions H, c'est-à-dire la Hollande et l'exercice Weser , c'est-à-dire la Norvège et le Danemark seulement, et qu'ils garantissent la neutralité belge pour la durée de la guerre.

Je suppose que l' aviation allemande a peut-être senti que loccupation de la Hollande seule leur donnerait déjà des zones suffisantes pour une attaque contre l'Angleterre, et que si la neutralité belge était sauvegardée les bases en Hollande seraient à l'ábri d'attaques de la part des armées françaises et britanniques stationnées en France.. Si, pour faire face à cette situation, les Français et les Britanniques attaquaient par la Hollande et la Belgique, la violation de neutralité serait à leur compte, Mais, cette idée neuve - qu'elle ait un sens ou non du point de vue militaire - apparait extraordinaire du point de vue diplomatique; C'était la proposition de violer sans excuse la neutralité de trois petitspays, et de garantir la neutralité du quatrième. Quelle valeur les Belges auraient pu attribuer à une garantie de neutralité offerte sous de telles circonstances ? C'est difficile à imaginer, et en fait, l'idée neuve proposée à cette réunion

....

H0464 - 0098

semble une combinaison particulièrement extraordinaire de cynisme et de naïveté.

H0464-0099

Entre temps, comme le montre le journal de Jodl, le 5 février I940, l'état-major spécial pour l'invasion de la Norvège se rassembla pour la première fois et reçut ses instructions de Keitel : le 21 février, Hitler remit au général Falkenhoerst le commandement de l'entreprise norvégienne et le journal de Jodl signale que Falkenhoerst accepta avec joie cette mission. Le 26 février, Hitler avait encore des doutes sur la question de savoir s'il devait d'abord attaquer la Norvège et ensuite les Pays-Bas mais le 3 mars, il décida de régler le sort de la Norvège d'abord et les Pays-Bas peu de temps après

Cette décision s'avéra irrévocable : la Norvège et le Danemark furent envahis le 9 avril et le succès de l'aventure apparut certain dès le Ier mai ; l'invasion des Pays-Bas eut lieu dix joursaprès. Dès que ces pays et la France tombèrent, l'Italie se rangea aux côtés de l'Allemagne et la campagne africaine commença : en octobre I940, l'Italie attaqua la Grèce ; l'incertitude de la campagne italo-grecque et l'attitude non moins incertaine de la Yougoslavie créèrent un état de fait embarrassant pour l'Allemagne et particulièrement parce que l'attaque contre l'Union soviétique avait été décidée et l'Allemagne sentait qu'elle ne pouvait se risquer avec une situation aussi incertaine dans les Balkans

Il fut donc décidé de fixer la situation grecque en venant au secours de l'Italie et le coup d'Etat yougoslave du 26 mars I940 hâta la décision finale allemande en écrasant la Yougoslavie en même temps . Les documents ont déjà été présentés par le colonel Phillimore et j'ai très peu à ajouter pour servir mon projet actuel. Les décisions furent prises et les forces armées établirent les plans nécessaires et exécutèrent l'attaque. L'assaut fit particulièrement impitoyable contre la Yougoslavie de manière à effrayer la Turquie et la Grèce Les instructions finales pour les opérations furent données par Brauchitsch ainsi que le montre un document qui n'a pas encore été présenté, et qui est le R -95

H0464-0100

et le GB I27 ; ces deux extraits sont intéressants. R-95 l'extrait est très bref :

"La situation politique dans les Balkans ayant changé en raison de la révolte militaire yougoslave, la Yougoslavie doit être considérée comme une ennemie même si elle commence par faire des déclarations de loyauté . Le Führer et le commandement suprême ont donc décidé de détruire la Yougoslavie aussi rapidement que possible. "

Et nous référant au paragraphe n°5 "Horaire pour les opérations"nous lisons : "a partir du 5 avril, dès que des forces suffisantes d'aviation seront disponibles et que les conditions atmosphériques le permettront, l'aviation doit attaquer de façon continue de jour et de nuit les organisations de terre yougoslaves ainsi que Belgrade."

L'attaque allemande contre l'Union soviétique n'a pas besoin d'être exposée bien longuement ; tous les documents montrent la nature d'agression de l'attaque et ils ont été présentés par M.Alderman. Je crois qu'il est tout à fait possible que quelques membres de l'état-major général et le haut commandement s'opposèrent au plan Barbarousse comme étant un projet inutile et dangereux du point de vue militaire. L'accusé Radder indique ce point de vue dans un memorandum qu'il écrivit le IO janvier I944 (Ø66 GB 81) C-66 est la traduction le seul document que je me propose de lire sur ce sujet, dont quelques extraits sont intéressants à connaître. La citation commence au début même du document C-66 :

" A cette époque, le Führer avait fait connaître son inébranlable décision de commencer la campagne de l' Est en dépit de toutes les observations. Après cela, des avertissement ultérieurs, si rien ne se produisait de nouveau, seraient jugés complètement inutiles. Comme chef de l'état-major de la Marine, je ne fus jamais convaincu de la nécessité absolue de réaliser le plan Barbarousse "

Et passant au 3 ième paragraphe :

H0464-0101

3 - S.B.M. 4/I/46 de I6h25 à I6h50

" Le Führer eut très tôt l'idée de régler un jour ses comptes avec la Russie et sans aucun doute, son idéologie générale jouait un grand rôle dans ce projet ; en I937-38, il déclara un jour qu'il avait l'intention d'éliminer la Russie comme puissance de la Baltique et il faudrait dé river son ambition vers le golfe Persique. L'avance de la Russie en Finlande et dans les Etats baltes en I939-40 très probáblement l'affermit plus tard dans cette idée."

Et je passe à la fin du document, au paragraphe 7 , page 4 : Comme aucune autre ligne de conduite n'est possible, je me soumets à cette contrainte et si,ce faisant, une divergence d'opinions s'élève entre lSKL et moi-même (ceci peut s'expliquer par les mots:une division de l'état-major de la Marine impliquée dans lesopérations) "c'est peut-être parce que les arguments dont se sert le Führer dans ces occasions (discours de banquet du milieu de juillet aux officiers) pour justifier une mesure déjà décidée,généralement ont un plus grand effet sur les prsonnes qui n'appartiennent pas au cercle d'intimes que sur ceux qui ont souvent entendu ce genre d'arguments. Bien des remarques et des idées indiquent que le Führer s'attendait à ce que la campagne de l'est finisse vers l'automne I941, bien que le commandement suprême de l'armée (état-major général) fut très sceptique"

Celá indique certainement qu'il y avait des divergences d'opinions quant aux chances d'un succès militaire rapide mais la dernière partie citée indique que d'autres membres du groupe favorisaient le plan Barbarousse et le memorandum de Raeder dit en substance ce que l'affidavit de Blomberg disait, à savoir que certains généraux perdaient confiance dans les capacités de jugement d'Hitler mais que les généraux néréussirent pas à se grouper pour s'opposer de façon ferme à ce plan bien que quelques-uns l'aient essayé et aint subi les conséquences de cette résistance. Certainement, le haut commandement ne prit pas position contre Hitler

H0464-0102

pour le plan Barbarousse et les évènements de I941-42 ne montrent pas que le haut commandement se soit lancé dans la guerre contre les Russes avec des doutes et des restrictions mais plutôt avec une détermination impitoyable établie sur des plans soigneusement préparés. Les plans eux-mêmes ont été lus devant le Tribunal auparavant.

Voilà qui termine l'exposé des preuves sur l'activité criminelle du groupe d'après les chefs d'accusation 1 et 2. Les documents dont j'ai cité des extraits écrits par les chefs militaires ne sont pas des paroles d'hommes qui hésitaient à élaborer des plans pour exécuter des agressions. Je désire souligner à nouveau la nature des accusations portées contre ces groupes d'après les chefs d'accusation 1 et2 Ils ne sont pas des accusés parce qu'ils se sont montrés des soldats ; ils ne sont pas simplement accusés d'avoir accompli les tâches qu'on doit attendre d'un soldat, telles que de faire des plans militaires et de commander des troupes.

C'est aussi je suppose, parmi les devoirs habituels d'un diplomate que d'engager des négociations et de tenir des conférences, d'écrire des notes et des aide-mémoires de donner des dîners officiels et de développer la sympathie envers le gouvernement qu'il représente.

L'accusé Ribbentrop ne doit pas être jugé pour avoir fait de telles choses ; c'est l'habituelle tâche d'un homme politique d'élaborer des règles et des décrets de faire des discours et les accusés Hess et Frick ne passent pas en jugement pour avoir fait de telles choses, eux aussi C'est un métier respectable que celui de serrurier mais ce n'en est pas moins un crime si le serrurier emploie ses talents à crocheter la serrure de ses voisins et à cambrioler leurs maisons et c'est bien là la nature des accusations portées contre l'état-major général et le haut commandement : l'accusation indique qu'en accomplissant les fonctions de diplomate de politiciens, de soldats, de marins et de toutes les fonc-

H0464-0103

tions qu'ils ont été appelés à remplir, ils conspirèrent, complotèrent, élaborèrent des plans, conçurent et menèrent des guerres illégales et ainsi commirent des crimes qui tombent sous le coup de l'article 6(a) du Statut

Ce n'est pas une défense pour ceux qui pratiquèrent de tels crimes de plaider qu'ils ont simplement exercé une profession : il est parfaitement légal pour des militaires de préparer des plans militaires afin de faire face à des complications internationales et de tels plans peuvent légalement être établis, qu'ils soient offensifs ou défensifs au sens militaire des mots ; il est même parfaitement légal pour des chefs militaires d'exécuter ces plans et de déclencher des guerres si en le faisant, ils n'élaborent pas des plans et ne conduisent pas des guerres qu'ils savent pertinemment être illégales parce qu'ils ont des intentions agressives en contradiction avec le Statut

Je suis même très loin de dire qu'il n'y a pas eu des cas individuels comprenant quelques membres du Groupe où il est difficile d'établir la frontière entre ce qui est légal et ce qui est illégal. Ce n'est pas une situation inhabituelle dans la jurisprudence mais je ne crois pas qu'il puisse y avoir quelque doute ou quelque difficulté pour ce Tribunal de reconnaître la criminalité de l'état-major général et du haut commandement tombant sous les chefs d'accusation 1 et 2 pas plus que de reconnaître la culpabilité des cinq accusés qui sont membres du Groupe

En ce qui concerne les accusés Göring, Keitel et Jodl, les preuves sont nombreuses et leur participation dans les plans d'agression et dans les guerres est constante Il en est de même pour l'accusé Raeder et pour sa responsabilité personnelle dans la sauvage attaque d'agression perpetrée contre la Norvège et le Danemark. Les preuves réunies contre Doenitz sont moins nombreuses pour la simple raison qu'il est plus jeune et qu'il ne fit partie du groupe du haut

H0464-0104

commandement que plus tard. Mais de nombreux autres membres de l'état-major général et du haut commandement, comprenant d'autres chefs, ont été montrés participant volontairement et consciemment dans l'établissement des plans et dans la conduite de ces guerres d'agression

Brauchitsch, le commandant en chef de l'armée et son chef d'état-major Helder, Warlimont, le délégué de Jodl ; étant donné la nautre des choses, ces hommes savaient tout ce qui se tramait et y participaient pleinement ; ainsi que les documents le montrent Reichenau et Sperrle aidèrent à renverser Schusschnigg ; Reichenau et von Schobert ainsi que Göring sont immédiatement appelés par Hitler quand Schusschnigg prdonne le plébisdite ; à une date ultérieure, nous voyons Blaskowitz en tant que Oberdefehlshaber pour la campagne militaire préparant sciemment l'attaque contre la Pologne ; le maréchal List apprenant leur rôle aux Bulgares pour l'attaque de la Yougoslavie et de la Grèce ; von Falkenhorst "acceptant avec joie" d'assumer le commandement des armées envahissant la Norvège et le DannemarK

En ce qui concerne l'aviation, on se souvient que Jeschonnek proposa que l'Allemagne attaque la Norvège, le Danemark et la Hollande tout en assurant la Belgique qu'elle n'a absolument rien à craindre.

Quant à la Marine, l'amiral Carls, membre du Groupe prévoit qu'à une date très proche, la politique allemande conduira à une guerre générale européenne et à une date ultérieure, l'attaque de la Norvège et du Danemark a été conçue par lui ; Krancke est un des principaux auteurs du plan d'áttaque ; Schniewindt est dans le cercle intime où l'on discute de l'attaque contre la Pologne ; Fricke ,justifie l'ordre définitif pour Weseruebung et quelquesmois plus tard, propose que l'Allemagne annexe la Belgique et le nord de la France et réduise la Hollande et la Scandinavie en états vassaux.

H0464-0105

La plupart des I9 officiers que j'ai mentionnés étaient à cette époque membres du Groupe tel qu'il est défini et le petit nombre qui n'en était pas, en devinrent membres par la suite. Ala conférence finale concernant le plan Barbarousse I7 membres supplémentaires étaient présents et aux deux réunions présidées par Hitler où les plans d'agression et le mépris des traités furent mis en lumière, le Groupe entier était présent

Les accusés qui sont des militaires argueront peut-être devant le Tribunal qu'ils ont été simplement des techniciens, cela signifierait que les militaires forment une race à part et que leur comportement est en dehors de la conduite habituelle des êtres humains, des hommes au dessus et au delà des activités morales et légales qu'on est en droit de demander aux hommes et qui sont incapables d'avoir un jugement moral sur leur propre conduite.

Ce que nous discutons ici est le crime de faire des plans et d'exécuter des guerres d'agression et cela tombe sous le sens que le crime est plus délibéré, plus conscient et plus grave quand il est accompli par les chefs d'une nation les chefs des départements principaux qui sont nécessaires à une guerre et étroitement impliqués dans la conduite d'une guerre. Le crime est commis par les propagandistes et les publicistes, par les chefs politiques, par les diplomates, par les principaux ministres, par les principaux chefs de l'industrie et de la finance et le crime n'en est pas moins commis par les chefs militaires

Il est de la nature des choses que la conception et l'exécution des guerres d'agression ne sont possibles que par la réunion et l'entente de tous ces différents types de chefs.Et si le chef de quelque département important se tient à l'écart ou résiste ou ne collabore pas, la réalisation du programme sera sérieusement retardée et c'est pourquoi les principaux chefs de tous ces champs d'activité partagent la responsabilité du crime et les chefs militaires non moins que les autres. L'autorité dans le domaine militaire aussi bien que

H0464-0106

dans les autres domaines exige une sagesse morale aussi bien que des règles techniques

Je ne pense pas que les chefs militaires responsables d'une nation quelconque peuvent être crus s'ils disent que leur rôle était simplement celui d'un moniteur, d'un garde-chiourme ou d'un pilote de machine de guerre qui exécute un ordre qu'ils leur donnent et qu'ils n'ont aucune responsabilité dans l'usage qu'on fait de cette machine Ce serait vraiment regrettable aujourd'hui qu'une telle opinion prévalut quand on constate que les chefs militaires contrôlent des forces infiniment plus puissantes et destructives qu'elles n'ont jamais été ! Les chefs militaires seraient ils déclarés en dehors du Statut disant que la conception et la réalisation des guerres d'agression sont des crimes que ce serait un affaiblissement sinon un coup fatal porté à l'existence même de cette déclaration

Cette opinion est certainement celle des Etats-Unis. Le ministère public qui ici représente les Etats-Unis croit que la carrière des armes et une profession très belle rt nous croyons que la pratique de cette profession par ses chefs exige un haut degré d'intégrité et de sagesse morale tout autant que d'habileté technique. Nous croyons qu'en consultant les ~~autres~~ chefs des autres départements d'activités et en établissant des plans d'accord avec eux, les chefs militaires doivent agir en harmonie avec la loi internationale et les exigences de la conscience publique car autrement, les ressources militaires d'une nation serviront, non au respect des lois des sociétés modernes mais à satisfaire la loi de la jungle . Les chefs militaires partagent les responsabilités avec d'autres chefs ; j'emploie le mot "partagent" intentionnellement ; il est évident que les chefs militaires ne sont pas les arbitres décisifs et exclusifs et les chefs militaires allemands ne portent pas exclusivement la responsabilité de ce terrible holocauste. Mais les chefs militaires allemands conspirèrent avec d'autres pour miner et

H0464-0107

détruire la conscience de la nation allemande ; les chefs militaires allemands voulaient agrandir l'Allemagne et pour cela si c'était nécessaire, recourir à la guerre.

Ainsi que le chef du ministère public des Etats-Unis l'a dit dans son discours d'ouverture " les chefs militaires allemands sont ici devant vous parce qu'eux avec d'autres, se rendirent maîtres de l'Allemagne et la conduisirent à la guerre"

Voilà qui conclut la présentation des preuves pour les chefs d'accusation 1 et 2 et s'il plaît au Tribunal cela peut être un point d'arrêt/

LE PRESIDENT

Avez-vous d'autres groupes d'arguments ?

COLONEL TAYLOR

Oui, les chefs d'accusation 3 et 4 qui prendront un temps considérable

LE PRESIDENT

Très bien, nous nous ajournons donc maintenant

Le tribunal s'ajourne jusqu'àu lundi 7 janvier à I0h